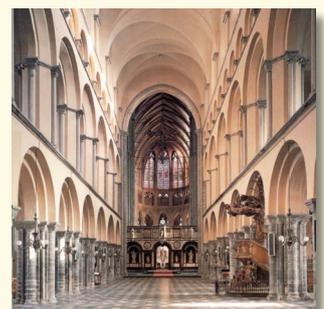
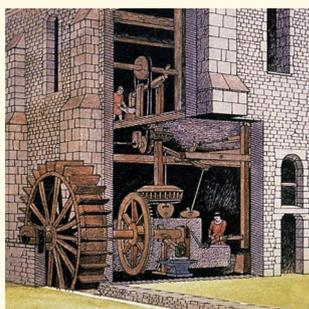
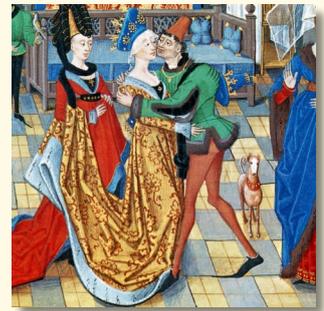


Apports

du Moyen Âge



Christian Patart
Geneviève Quinet
Bernard Stanus
Danielle Tamigniau

2016

Sommaire

| | |
|---|----|
| Repères | 3 |
| 5.01 - Le décollage démographique | 8 |
| 5.02 - La fixation des villages | 10 |
| 5.03 - La maison villageoise | 12 |
| 5.04 - La formation des villes | 14 |
| 5.05 - La maison citadine | 16 |
| 5.06 - Le château fort | 18 |
| 5.07 - L'abbaye | 20 |
| 5.08 - Les modes vestimentaires | 22 |
| 5.09 - Les chemins vicinaux | 24 |
| 5.10 - L'économie rurale traditionnelle | 26 |
| 5.11 - L'artisanat urbain | 28 |
| 5.12 - La sédentarisation du commerce | 30 |
| 5.13 - Le calendrier des fêtes | 32 |
| 5.14 - L'institution du mariage | 34 |
| 5.15 - La courtoisie | 36 |
| 5.16 - Les libertés civiques | 38 |
| 5.17 - L'unification de nos régions | 40 |
| 5.18 - Les universités | 42 |
| 5.19 - Le machinisme | 44 |
| 5.20 - La littérature en langue populaire | 46 |
| 5.21 - L'art roman et l'art gothique | 48 |
| 5.22 - Les manières de croire et de prier | 50 |
| 5.23 - La crise de l'Église | 52 |
| Glossaire | 54 |

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis dans le glossaire en fin de fascicule.

1272-1352 Les dates séparées par un trait d'union indiquent la durée d'une vie.

1419/1477 Les dates séparées par un trait incliné indiquent la durée d'un règne.

En 843, le Traité de Verdun divise l'empire de Charlemagne en trois parties. Puis, lentement, ces trois parties se décomposent en une multitude de petits territoires. **Ainsi se forment les principautés* qui se partagent nos contrées jusqu'au XVIIIe siècle.**

Les responsables régionaux cessent de se comporter en représentants du roi. Ils collectent les impôts*, rendent la justice, conduisent les expéditions militaires à la place du roi. À leur tour, les responsables locaux cessent d'obéir à leur prince. **Les principautés s'émiettent en un grand nombre de seigneuries***. C'est l'époque dite de la « féodalité ».

Cependant, à partir du XIIe siècle, les princes* réussissent à se faire mieux respecter par les seigneurs* et eux-mêmes obéissent mieux aux rois. Au XVe siècle,

les principautés de nos régions sont réunies par les ducs de Bourgogne, qui les dirigent avec fermeté, unifient leurs territoires et uniformisent leurs institutions*. Elles forment un ensemble qui est celui de la Belgique, des Pays-Bas, du nord de la France et du Luxembourg actuels. Le pays, appelé « Pays-Bas bourguignons », devient une sorte de royaume et le duc de Bourgogne est presque un roi.

À la fin du Moyen Âge, **les États*, ancêtres des nôtres, prennent forme**. Les rois et les princes renforcent leur pouvoir. Ils disposent d'une administration* plus efficace. Ils collectent plus régulièrement les impôts. Ils entretiennent une armée permanente. Pour obtenir le soutien des nobles* de haut rang, ils les rassemblent auprès d'eux, leur confient des tâches valorisantes et leur accordent des avantages financiers.

REPÈRES



Vers 1000

L'habitat rural se fixe peu avant l'an 1000. C'est à ce moment aussi que se forment les premiers villages. À la même époque, de petites agglomérations apparaissent à des endroits avantageux pour le commerce. Elles donnent bientôt naissance à des villes.

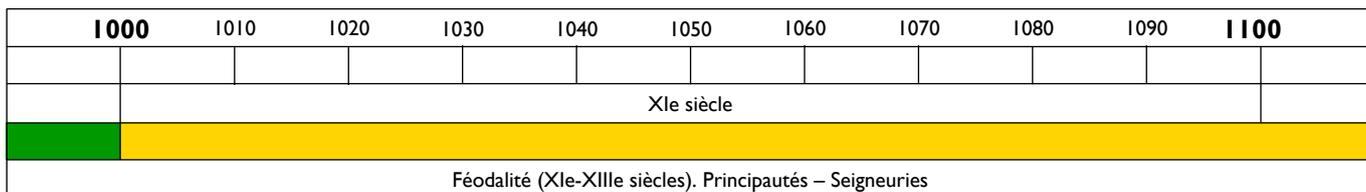
Vers 1050

La population de nos régions commence à augmenter dès le milieu du XIe siècle. Les gens de chez nous sont de plus en plus nombreux et certains partent à l'étranger. Vers 1300, nos régions sont surpeuplées. Vers 1350, la Peste noire réduit cette population d'un tiers environ.



1066
Libertés accordées aux habitants des villes et des villages (Charte de Huy)

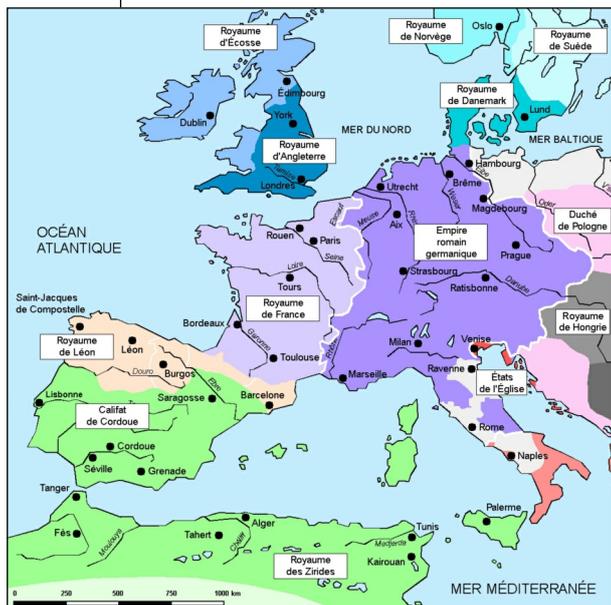
1099
Première croisade. Prise de Jérusalem par les croisés



Vers 1040
Art roman

1054
Fondation de l'abbaye de Cîteaux, en Bourgogne, par Robert de Molesme

1088
Fondation de la plus ancienne université d'Europe (Bologne)



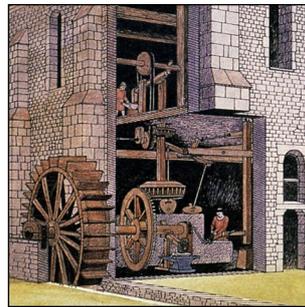
1000

L'ancien empire de Charlemagne se subdivise en deux parties principales : le royaume de France à l'ouest et le royaume de Germanie, héritier de l'Empire romain, à l'est. Nos régions sont partagées entre ces deux royaumes. Une grande partie de la Flandre se trouve dans le royaume de France. Une grande partie de la Wallonie appartient au royaume de Germanie.

chronologie et cartographie (de 1000 à 1450)

Vers 1150

Entre 1100 et 1250, l'agriculture donne de meilleurs rendements. Les terres cultivables sont défrichées. Les méthodes de travail et l'outillage se perfectionnent. Nos régions commencent à se développer économiquement. Les conditions matérielles de vie des gens de chez nous s'améliorent lentement.



Vers 1180

La machine la plus caractéristique du Moyen Âge est le moulin à eau. Celui-ci est connu depuis longtemps. On le voit se multiplier le long des cours d'eau de nos régions dès avant l'an 1000. Son usage se généralise vers 1180. Le moulin à vent fait son apparition à la fin du XIIe siècle.

| | | | | | | | | | | |
|--|------|------|------|------|------|------|------|-------------|------|------|
| 1120 | 1130 | 1140 | 1150 | 1160 | 1170 | 1180 | 1190 | 1200 | 1210 | 1220 |
| XIIe siècle | | | | | | | | | | |
| Féodalité (XIe-XIIIe siècles). Monarchies féodales | | | | | | | | | | |

↑
Vers 1120
Littérature courtoise

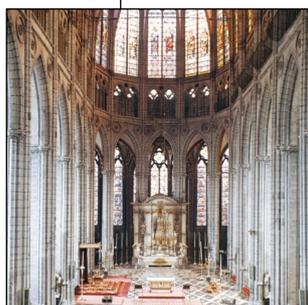
↑
1170
Le Roman de Renart

↑
1186
Boussole

↑
1210
Fondation de l'ordre des Franciscains par François d'Assise

Vers 1150

Vers 1150, l'art gothique remplace peu à peu l'art roman, apparu vers 1050. Beaucoup d'édifices romans sont des églises. Ils sont surtout bâtis dans les campagnes. L'art gothique est plutôt un art des villes. Il ne compte pas que des églises, mais aussi des bâtiments profanes : hôtel de ville, halles, etc.



Vers 1200

Les campagnes vivent du travail de la terre, les villes du commerce et de l'artisanat. Presque tous nos ancêtres sont des paysans. Les citadins sont une minorité. Pourtant, leurs manières de vivre et de penser deviennent, dès le XIIIe siècle, un modèle pour la société tout entière.

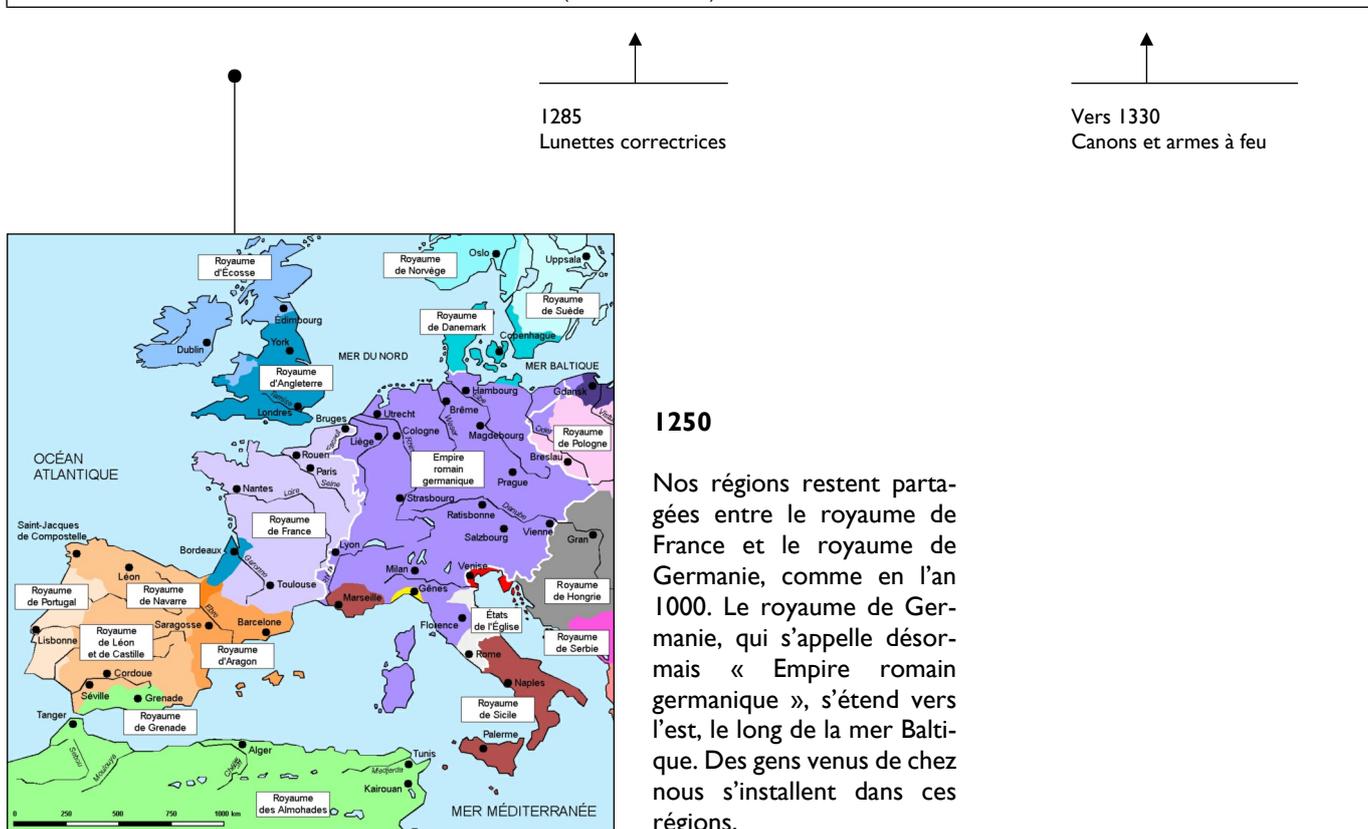
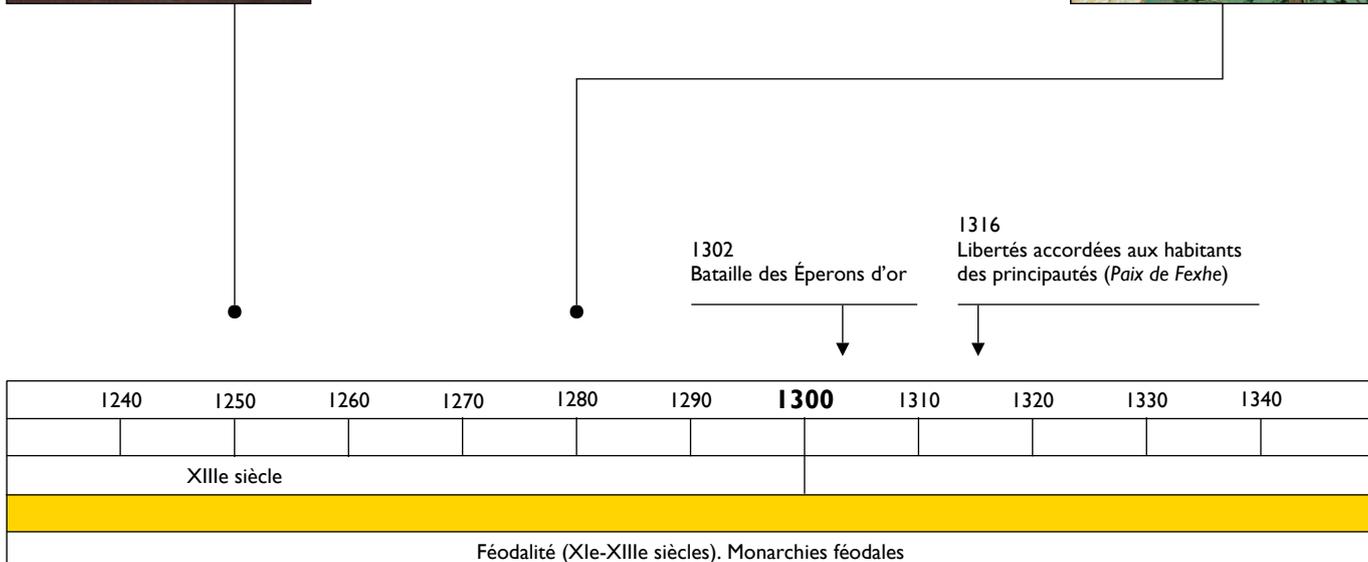


REPÈRES

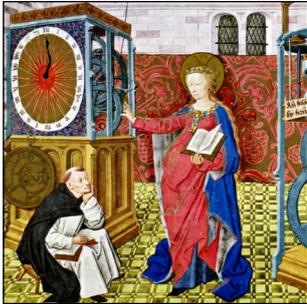


Vers 1250
La plus ancienne université d'Europe est italienne (Bologne) et date de 1088. C'est cependant au XIII^e siècle que sont fondées la plupart des plus vieilles universités actuelles d'Angleterre, d'Espagne, de France, d'Italie, etc.

Vers 1280
À la fin du XIII^e siècle, un réseau dense et ramifié de chemins met en communication les villes avec leurs villages d'alentour. Quelques chemins conduisent plus loin. C'est alors que se forment nos actuelles routes vicinales.



chronologie et cartographie (de 1000 à 1450)



Vers 1350

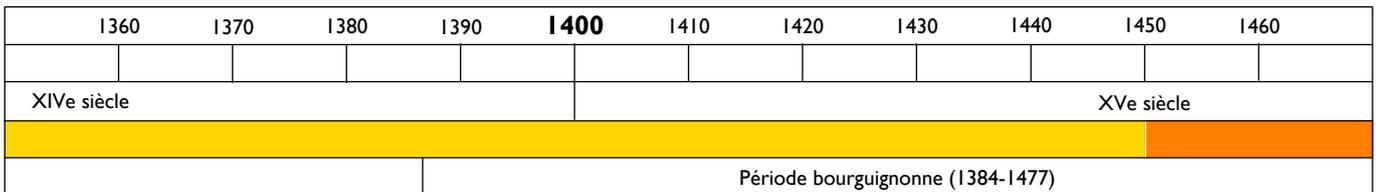
Une des inventions remarquables du Moyen Âge est l'horloge mécanique. Avec celle-ci, la mesure du temps devient plus précise. Les gens sont amenés à vivre et à travailler autrement, selon des horaires plus contraignants, qui sont déjà les nôtres.



Vers 1430

Nos régions sont longtemps composées de principautés* indépendantes. Au XVe siècle, les ducs de Bourgogne les réunissent en un seul territoire appelé « Pays-Bas bourguignons » et imposent partout les mêmes institutions*.

1453
Prise de Constantinople par les Turcs
Fin de l'Empire romain d'Orient



1356
La Hanse

1425
Fondation de l'université de Louvain

1455
Invention de l'imprimerie

PHILIPPE-LE-BON
1419/1467



1450

Le duché de Bourgogne se forme entre le royaume de France et le royaume de Germanie. Il englobe des régions qui sont aujourd'hui les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, le nord de la France et la Bourgogne. La principauté de Liège, qui s'étend le long de la Meuse, est indépendante.





La Peste noire à Tournai en 1349

La Peste noire est l'épidémie la plus meurtrière de notre histoire. Elle fait beaucoup de victimes, car nos régions sont alors très peuplées. Elle atteint la ville de Tournai en juin 1349. Gilles le Muisis (1272-1352), abbé du monastère Saint-Martin, vit cet événement et note ce qu'il apprend des ravages de l'épidémie en ville et dans les campagnes environnantes. Peu après sa mort, en 1352, son texte est copié dans un manuscrit* illustré de miniatures*.

- ▼ L'enterrement de victimes de la Peste noire à Tournai. Miniature* sur parchemin* extraite de Gilles le Muisis, *Annales*. 1353. Bibliothèque royale, Bruxelles, manuscrit 13076-77, folio 12 verso. D'après *Une autre histoire des Belges. 2. Expansion démographique*, Bruxelles, Le Soir-De Boeck, 1997,

«... L'épidémie débuta peu après la fête de la Saint-Jean [24 juin] dans la paroisse Saint-Piat. Elle s'étendit ensuite aux autres paroisses. Si bien que tous les jours, on portait dans les églises [pour y célébrer les funérailles] les corps de cinq, dix ou quinze défunts, et dans l'église de la paroisse Saint-Brice jusqu'à vingt ou trente. Dans la ville, tout le monde, hommes et femmes, commençait à avoir peur et personne ne trouvait de remède à cette situation. Vers la fête de la Nativité [25 décembre], la mortalité fut tellement forte que des gens bien informés affirment que plus de vingt-cinq mille personnes sont mortes à Tournai. Riche ou pauvre, personne n'était à l'abri. Les curés et les religieux qui rendaient visite aux malades mouraient en grand nombre ...»

D'après Gilles le Muisis, *Chronique et Annales*, 1353.



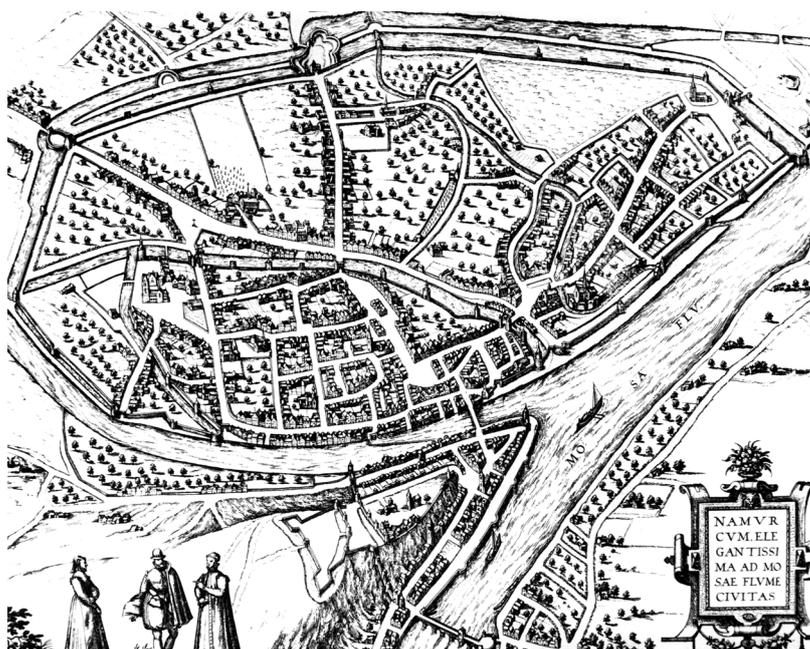
LE DÉCOLLAGE DÉMOGRAPHIQUE*

Entre 1000 et 1350, la population de nos régions augmente fortement. Partout, elle double. En certains endroits, elle triple.

- Entre 1000 et 1350, **les décès diminuent et les naissances augmentent.** Le climat est meilleur et la terre mieux cultivée. Les famines sont plus rares. Les gens vivent plus vieux. Les femmes mettent au monde plus d'enfants. Nos régions sont alors très peuplées. Vers 1350, la terrible Peste noire se propage chez nous. Cette épidémie fait beaucoup de victimes : un tiers des habitants meurt et, en certains endroits plus touchés, la moitié. Nos régions restent pourtant parmi les plus peuplées du monde, car le nombre d'hommes et de femmes avait fortement augmenté durant les deux siècles précédents.
- **Nos ancêtres n'hésitent pas à se déplacer pour trouver des conditions de vie meilleures.** Ils quittent leur village pour défricher* de nouvelles terres et créer de nouveaux lieux de vie. Les espaces cultivés s'élargissent. Les noms de commune en « sart* » (Rixensart, Sart-Eustache, Cul-des-Sarts, Lodelinsart, etc.) rappellent ces défrichements, et les noms en « neu » (Neuville, Neufchâteau, etc.) conservent le souvenir des nouveaux lieux de vie.
- Jusqu'à l'an 1000, à plusieurs reprises, des populations venues d'ailleurs s'installent dans nos régions, qui sont alors faiblement peuplées. Dès la fin du XIe siècle, l'augmentation du nombre d'habitants est si forte que la situation se retourne. **Des gens venus de chez nous s'installent dans des pays lointains** : Europe de l'Est, Espagne, Proche-Orient.

▼ Vue de Namur. 1581.
Gravure. Georg Braun et Franz Hogenberg, *Civitates orbis terrarum*, Cologne, 1572-1617.

L'augmentation de la population de nos régions au Moyen Âge s'observe à travers le grossissement des villes. Du XIIe au XIVe siècle, de nouveaux quartiers s'ajoutent aux anciens et il faut construire de nouvelles murailles, plus grandes, pour protéger les habitants.

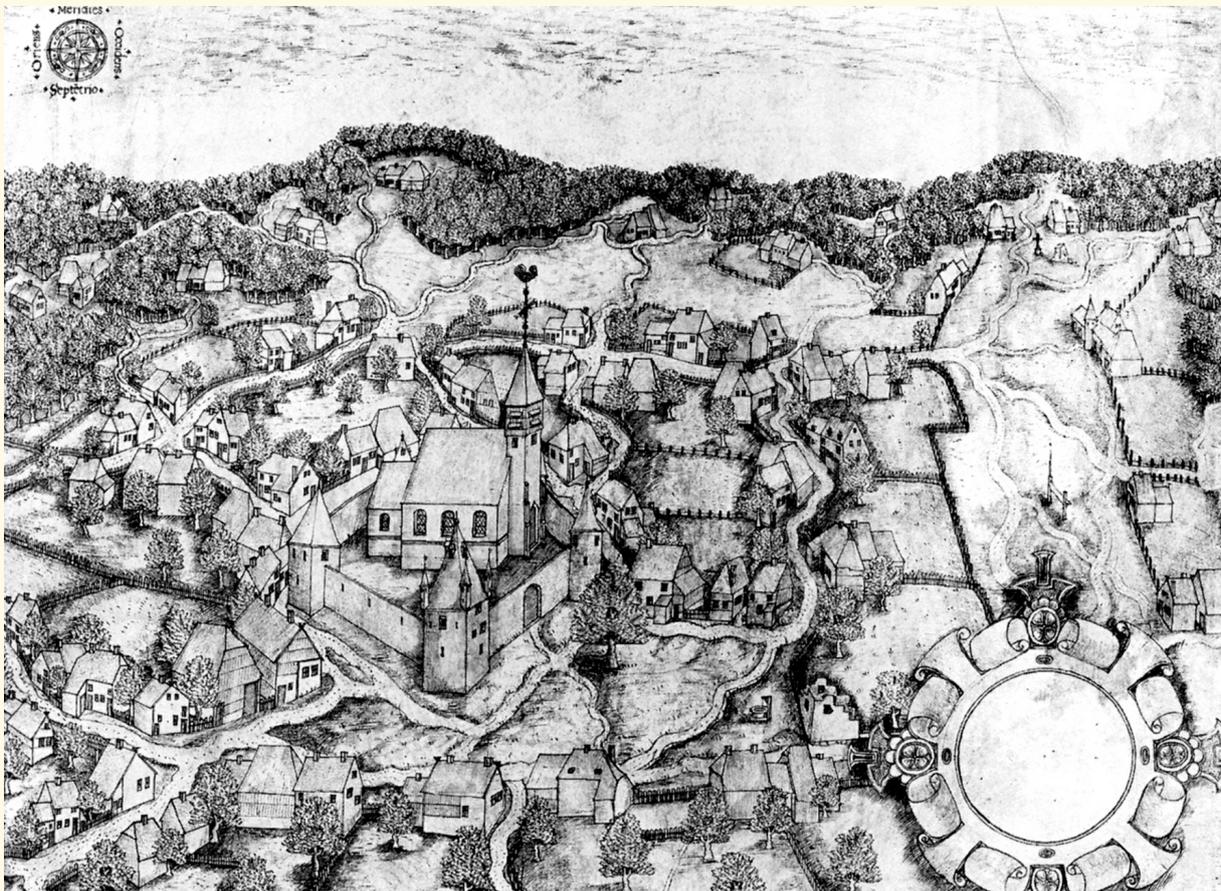




▼ Momignies. Vue extraite du « Besogné » des Albums de Croÿ. Dessin à l'encre. Vers 1600. Bibliothèque royale, Bruxelles, manuscrit II 2573, planche 16. D'après *Une autre histoire des Belges. 4. Village et maison paysanne*, Bruxelles, Le Soir-De Boeck, 1997, p. 7.

Un village d'origine médiévale : Momignies

En 1595, le duc Charles de Croÿ (1560-1612) hérite d'un vaste domaine agricole. Il décide de faire la liste de ses biens sous la forme de petits tableaux peints. Pour réaliser cette œuvre, il fait appel à un miniaturiste* : Adrien de Montigny. Celui-ci se rend sur place en été et dessine les paysages à l'encre. Durant l'hiver, rentré dans son atelier, il les peint à la gouache. L'un de ses « cahiers de brouillon » contient une vue de Momignies, près de Chimay. Le dessin met en évidence les caractéristiques d'un village de chez nous à la fin du Moyen Âge.



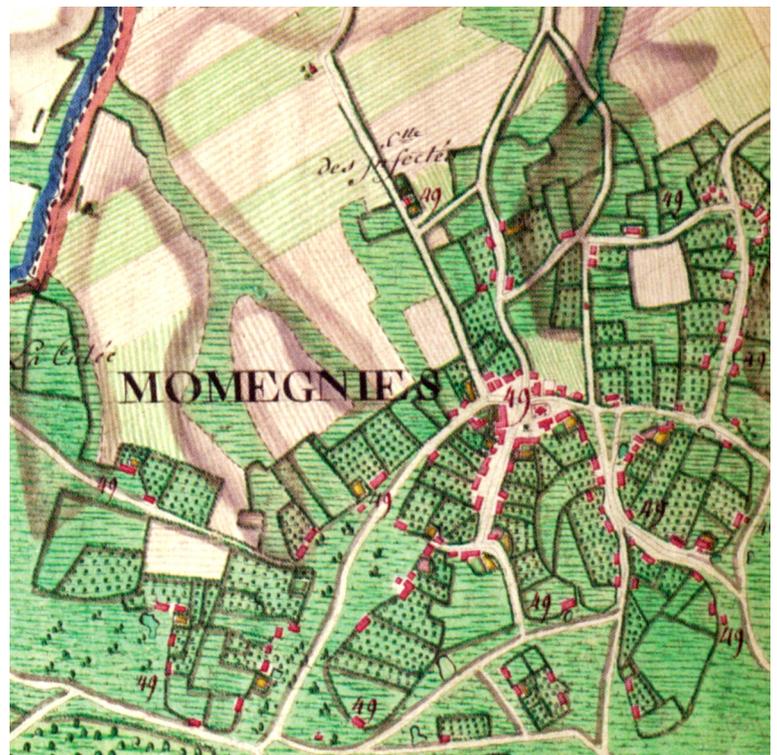
LA FIXATION DES VILLAGES

C'est au Moyen Âge que se fixent la plupart de nos villages. Ils sont longtemps les lieux où vivent et travaillent la majorité de nos ancêtres.

- Peu avant l'an 1000, **les gens de chez nous prennent l'habitude de vivre groupés en villages.** Les maisons isolées ici et là dans la campagne se font plus rares. Les endroits habités ne changent plus de place.
- **Tous les villages présentent un plan assez semblable.** Ils comportent habituellement quelques dizaines d'habitations disposées sans ordre précis autour d'une église et de son cimetière. Des jardins, des vergers et des pâtures s'intercalent entre les maisons. Les terres cultivées entourent la zone habitée. L'horizon est fermé par des bosquets ou des bois. Des chemins partent du centre du village vers l'extérieur. Ils donnent accès aux champs et conduisent vers les localités voisines. Entre les maisons, des sentiers facilitent le passage d'un endroit à l'autre. Cette ancienne disposition des lieux est toujours visible dans de nombreux villages de nos régions.
- Au départ, beaucoup de villages forment des clairières au milieu des bois. À partir du XI^e siècle, les défrichements* se multiplient. Les paysans étendent les terres cultivées. Les clairières s'élargissent et finissent par se rejoindre. **Cela donne au paysage de nos campagnes ces horizons ouverts** que nous observons encore aujourd'hui.

- ▼ Le village de Momignies et ses environs à la fin du XVIII^e siècle. Détail de la *Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens* levée à l'initiative du Comte de Ferraris (détail). 1771-1778. Bibliothèque royale, Bruxelles. D'après *Le Grand atlas de Ferraris*, Tielt, Lannoo, 2009, planche 70A.

La Carte de Ferraris est la plus ancienne carte générale de nos régions. Elle a été dessinée sur le terrain vers 1770. Elle montre la situation de nos villages et de nos villes avant les grands changements de notre époque.





▼ Construction de maisons villageoises. Miniature* sur parchemin* extraite de Jacques de Guise, *Chroniques de Hainaut*. Vers 1450. Bibliothèque royale, Bruxelles, manuscrit 9242, folio 232. D'après *Architecture gothique en Belgique*, Bruxelles, Racine, 1997, p. 186.

Chaumières* en Hainaut

Vers 1390, Jacques de Guise, un religieux franciscain* de Valenciennes, rédige un ouvrage dans lequel il raconte l'histoire des comtes de Hainaut des origines au XIIIe siècle. Il intitule cet ouvrage : *Chroniques* de Hainaut*. En 1446, un libraire de Mons, Jean Wauquelin, traduit le texte à la demande du duc de Bourgogne Philippe le Bon. Ce texte est ensuite illustré de miniatures* par plusieurs peintres réputés. L'une de ces miniatures* montre la construction de maisons en bois, torchis et chaume.



LA MAISON VILLAGEOISE

La maison villageoise mise au point au temps des premiers agriculteurs-éleveurs reste en usage tout au long du Moyen Âge, mais elle se perfectionne.

■ **La maison villageoise du Moyen Âge perfectionne la maison rurale* de la Préhistoire récente.** Elle est plus petite et abrite une seule famille. Elle est construite en bois, en torchis* et en chaume*, mais elle reçoit un soubassement en pierre pour éviter le contact entre le sol et les matériaux périssables. Les poutres sont fixées les unes aux autres par des tenons* et des mortaises*, ce qui rend la construction plus rigide et plus solide. Les poutres principales sont apparentes. Elles forment ce qu'on appelle des colombages*. Les parois en torchis sont plus soignées et blanchies à la chaux, ce qui chasse la vermine. Le sol est en terre battue, ce qui réduit l'humidité. Les fenêtres sont plus grandes et protégées par des volets qui ferment mieux. Le toit de chaume* laisse moins passer la pluie. Les cloisons intérieures et les planchers sont mieux ajustés. Hommes, bêtes et récoltes sont séparés.

■ **Le logis* se divise habituellement en deux parties.** Une pièce sert de séjour et de cuisine. On y prépare les repas, on y mange et on y vit. À partir du XIII^e siècle, cette pièce est équipée d'une cheminée. La fumée qui s'en échappe est le signe que la maison est habitée. On parle de « foyer » pour la désigner. Nous en conservons le souvenir dans nos expressions « fonder un foyer », « être sans foyer », etc. L'autre pièce du logis est la chambre à coucher. Elle occupe parfois l'étage de la maison. C'est au Moyen Âge qu'on commence à aménager des espaces de vie sous les toitures.

▼ Famille réunie devant l'âtre*. Miniature* sur parchemin* extraite de Ibn Butlân, *Recueil sur la santé*. Rhénanie. Vers 1450-1475. Bibliothèque nationale, Paris, manuscrit latin 9333, folio 97 verso. D'après M.-Th. Gousset, *Enluminures médiévales*, Paris, Bibliothèque nationale, 2005, p. 37.

À la fin du Moyen Âge, on ne fait plus du feu au milieu de la pièce de séjour, mais contre un mur en pierre ou en brique muni d'une cheminée. Une crémaillère (tige en fer à laquelle on suspend une marmite) est fixée dans ce mur. Dès qu'elle est placée, il est possible de préparer des repas et donc de vivre dans la maison, d'où notre expression : « pendre la crémaillère » pour fêter l'installation dans un nouveau logis.



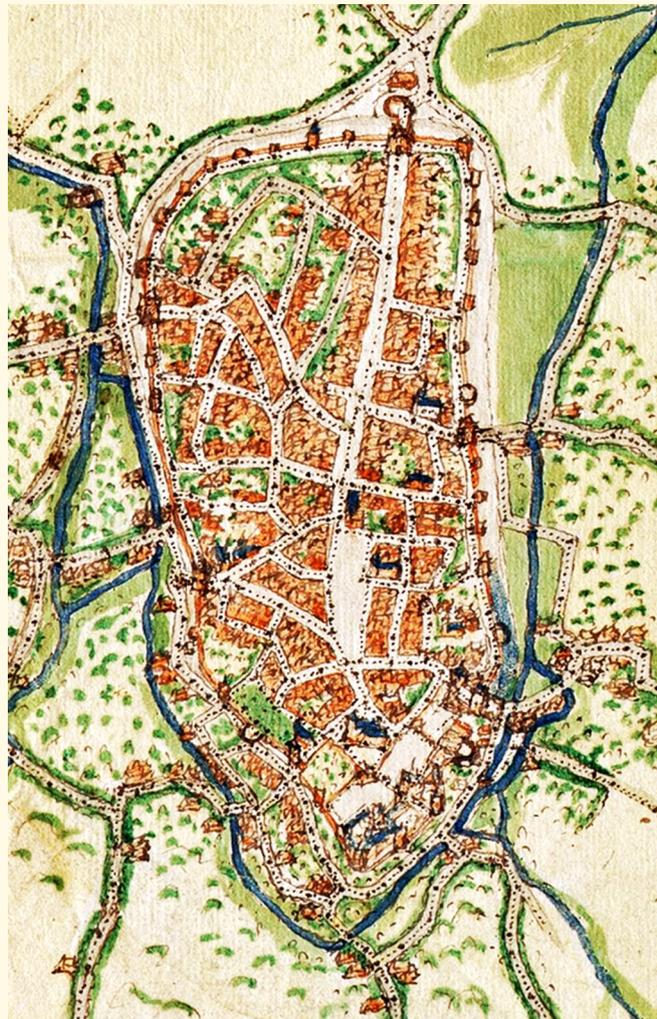


Une ville d'origine médiévale : Binche

Nos vieilles villes ont rarement conservé leurs remparts médiévaux. Le plus souvent, il ne reste que des portions de murs, de tours, de portes fortifiées. La ville de Binche est une exception. Elle possède encore la plus grande partie de ses murailles du XIV^e siècle.

- Plan de Binche. Vers 1550-1565. Bibliothèque royale, Bruxelles, manuscrit 22 090. D'après *Atlas des villes de Belgique au XVI^e siècle. Plans du géographe Jacques de Deventer exécutés sur les ordres de Charles Quint et de Philippe II*, publiés sous la dir. de Ch. Ruelens, 1^{re} livraison, Bruxelles, 1890.

Le plan de Jacques de Deventer (1505-1575), cartographe de Charles Quint (1515/1555) et de son successeur Philippe II (1555/1598), est le plus ancien plan conservé de la ville de Binche.



- ◀ Binche, l'enceinte médiévale vue du côté est (rue Carlo Mahy). Situation actuelle.

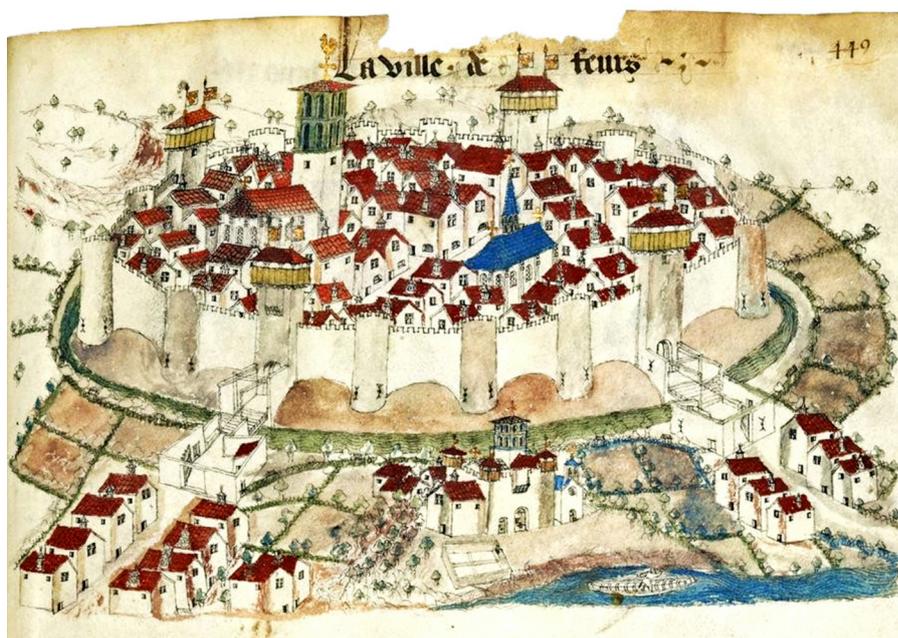
LA FORMATION DES VILLES

La plupart des villes actuelles de nos régions remontent au Moyen Âge. À l'origine, ce sont des petites localités où se regroupent des marchands* et des artisans*.

- **Les villes médiévales sont surtout habitées par des marchands* et des artisans*.** Elles jouent le rôle de marché local. Les paysans des alentours viennent y vendre les produits de leurs fermes et y acheter les articles qu'ils ne trouvent pas dans les villages. Certains de ces articles sont apportés par les marchands, qui sont encore ambulants, d'autres sont fabriqués sur place par les artisans.
- Pour vivre du commerce, **les villes s'établissent dans des endroits bien situés**, au point de rencontre de deux cours d'eau, au croisement d'une route et d'une voie navigable, près d'un débarcadère, etc. On y vient facilement. Mais on peut aussi s'y réfugier en cas de danger, car les villes sont bâties à des endroits bien protégés, près d'un château fort, au milieu d'un marais, etc.
- De plus, **les villes sont entourées par une enceinte.** L'enceinte est une solide muraille longée par des fossés, renforcée par des tours et munie de portes fortifiées. Elle a aujourd'hui disparu, mais on repère son emplacement par la présence de rues de forme circulaire souvent appelées « boulevards ». Ceux-ci occupent l'endroit où se trouvaient autrefois les murailles et les fossés. Les autres rues s'éloignent du centre ville comme les branches d'une étoile. Elles partent de la grand-place, où se dressent l'hôtel de ville et souvent aussi l'église principale, et elles s'en vont dans toutes les directions. C'est pourquoi, quand on observe le plan de nos vieilles villes d'origine médiévale, on voit qu'il est à la fois rayonnant* et concentrique*.

▼ Vue symbolique* d'une ville médiévale : Feurs, près de Saint-Étienne (sud de la France). Miniature* sur parchemin* extraite de Guillaume Revel, *Armorial d'Auvergne*. Vers 1450. Bibliothèque nationale, Paris, manuscrit français 22297, folio 449 recto.

La ville est cernée par un fossé et une muraille parfaitement circulaire. Cette dernière est percée de quatre portes fortifiées identiques situées aux quatre points cardinaux.



<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8470455b/f459.image>



Vieilles maisons d'Anvers

Jusqu'au milieu du XIXe siècle, Anvers comptait encore de nombreuses maisons anciennes, beaucoup datant du Moyen Âge. Mais ces vieilles maisons ont aujourd'hui disparu. Lorsque l'industrie devient l'activité économique principale dans nos régions, les villes subissent d'importantes transformations. Des artistes se rendent compte que les vieux quartiers vont perdre leur aspect ancien et se dépêchent de les peindre. C'est le cas de l'aquarelliste Joseph Linnig (1815-1891) qui réalise une série de dessins et de peintures montrant Anvers vers 1850-1880.



- Maison médiévale dans la Spieringstraat à Anvers. Aquarelle de Joseph Linnig. 30 octobre 1882. Stadsarchieven, Anvers. D'après *Une autre histoire des Belges. 6. Maison citadine*, Bruxelles, Le Soir-De Boeck, 1997, p. 2.

LA MAISON CITADINE

La maison citadine traditionnelle* est mitoyenne*, étroite et haute. Ce type de maisons, que nous voyons encore dans nos vieux centres-villes, a été mis au point au Moyen Âge.

- **Les maisons citadines du Moyen Âge sont construites comme les maisons villageoises.** Elles utilisent les mêmes matériaux : le bois, le torchis* et le chaume*. Elles présentent cependant des différences. Elles sont bâties en hauteur sur des terrains étroits et comportent plusieurs niveaux.
- Contrairement aux maisons villageoises, **les maisons citadines sont collées les unes aux autres** le long des rues. Certaines s'appuient même sur les édifices publics. Cela présente un gros inconvénient : lorsqu'un incendie se déclare, le feu passe vite d'une maison à l'autre et il arrive souvent qu'un quartier soit détruit, parfois même une ville entière. Pour cette raison, vers 1500, les autorités urbaines* imposent l'usage de la brique ou de la pierre pour les murs, de la tuile ou de l'ardoise pour les toitures. C'est alors que les maisons citadines prennent l'aspect que nous leur connaissons.
- Dans les villes de chez nous au Moyen Âge, **les maisons sont disposées perpendiculairement à la rue.** Leur pignon* se situe en façade. De là vient notre expression « avoir pignon sur rue » pour désigner une personne connue de tous. Les gens modestes habitent en effet dans des ruelles ou des cours. Ils n'ont pas une maison donnant sur la rue.

▼ L'incendie de Berne en 1405. Miniature* sur parchemin* extraite de Diebold Schilling, *Amtliche Berner Chronik (Chronique officielle de Berne)*. 1478-1484. Burgerbibliothek, Berne (Suisse), manuscrit h.h.l.l., folio 144 recto.

Dans les villes médiévales, les incendies sont souvent catastrophiques, entraînant la destruction de nombreuses maisons. Par chance, le mobilier de cette époque se compose de coffres, bancs, coussins, paillasses et ustensiles de ménage qu'il est possible de sortir rapidement lorsque le feu se déclare.



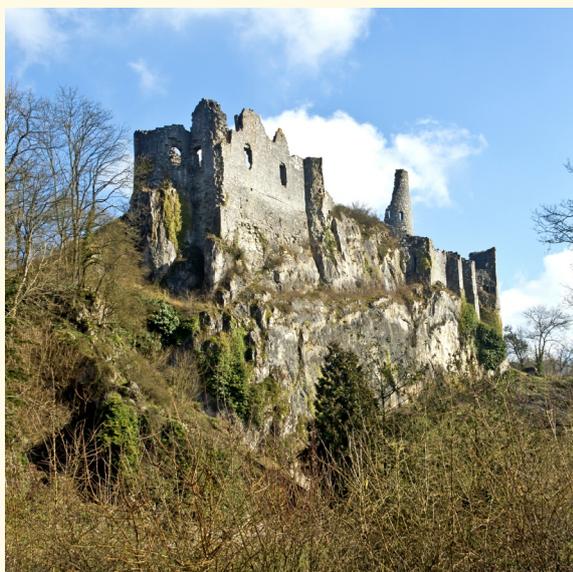


Le château de Montaigne

Le château de Montaigne, près de Maredsous, donne une assez bonne idée de ce qu'était un château fort au Moyen Âge et de son histoire. Construits sur un éperon rocheux, les bâtiments datent des années 1300-1450. À cette époque, Montaigne protégeait la frontière du comté* de Namur. En

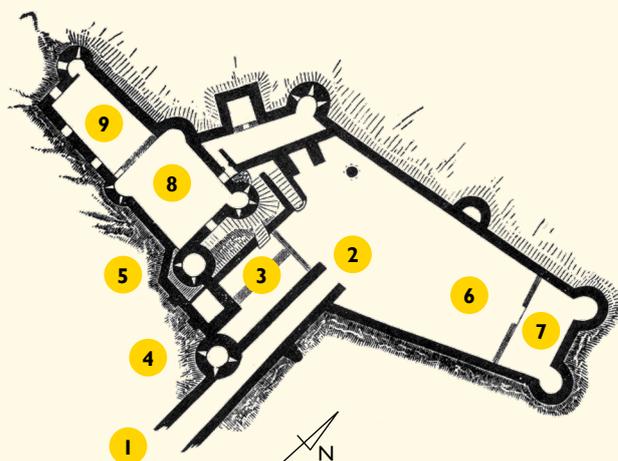
1554, la forteresse est prise et incendiée par les soldats du roi de France Henri II (1547/1559). Elle reste à l'abandon jusqu'en 1965. Les ruines sont alors nettoyées et consolidées par une équipe de personnes bénévoles, « Les Amis de Montaigne ».

Le site fait partie aujourd'hui du « Patrimoine* exceptionnel de Wallonie » et il est possible de le visiter.



- ◀ Donjon* du château de Montaigne vu du sud-ouest. Situation actuelle. Photographie R. Spekking (commons.wikimedia.org).
- ◀ Château de Montaigne. Vue aérienne. D'après *Le patrimoine exceptionnel de Wallonie*, Namur, Ministère de la Région wallonne, 2004, p. 591. Photographie Guy Focant.
- ▼ Plan du château de Montaigne (Falaën) d'après A. Bequet, *Montaigne*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. VI, Namur, 1859.

| | |
|--------------------|-----------------------|
| 1. Rampe d'accès. | 6. Cour basse. |
| 2. Porte d'entrée. | 7. Garnison*. |
| 3. Entrepôt. | 8. Donjon* (salle). |
| 4. Tour de garde. | 9. Donjon* (chambre). |
| 5. Tour de guet. | |



LE CHÂTEAU FORT

Nos paysages renferment encore de nombreux vestiges datant de l'époque médiévale. Parmi ceux-ci figurent les châteaux forts.

- Au Moyen Âge, **certains villages de chez nous possèdent un manoir*** où résident le seigneur*, sa famille, ses domestiques, ses quelques hommes d'armes. Ce manoir est habituellement doté d'un donjon*, tour fortifiée qu'il ne faut pas confondre avec un château fort.
- À l'origine, le château fort est un monticule de terre entouré d'une palissade et surmonté d'une tour en bois. Vers 1150, **aux endroits stratégiques***, certains de ces châteaux primitifs font place à de véritables forteresses, construites de manière de manière à être difficilement accessible et facilement défendable, au milieu d'un étang ou au sommet d'un rocher.
- Bâties en pierre, **les châteaux forts sont conçus pour résister à un siège***. Pour se défendre efficacement, ils font appel à des techniques de construction qui sont la base de notre architecture militaire. Protégés par une enceinte renforcée de tours et de portes fortifiées, les châteaux forts renferment une cour basse (d'où vient notre mot « basse-cour ») où l'on trouve des ateliers, des écuries, des caves à provisions, des citernes, un puits, une caserne qui abrite la garnison*. Ils comportent aussi une cour haute et un donjon* où se retirent les défenseurs lorsque la cour basse est prise par les assaillants. Le donjon comprend une salle de séjour, une cuisine, des chambres, une chapelle. C'est là que loge le maître du château.

▼ Château de Montaigle. Essai de restitution vers 1500. d'après A. Bequet, *Montaigle*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. VI, Namur, 1859.

Cette vue romantique du château de Montaigle, planté au sommet de son rocher, donne une idée de la robustesse de l'édifice à la fin du Moyen Âge.

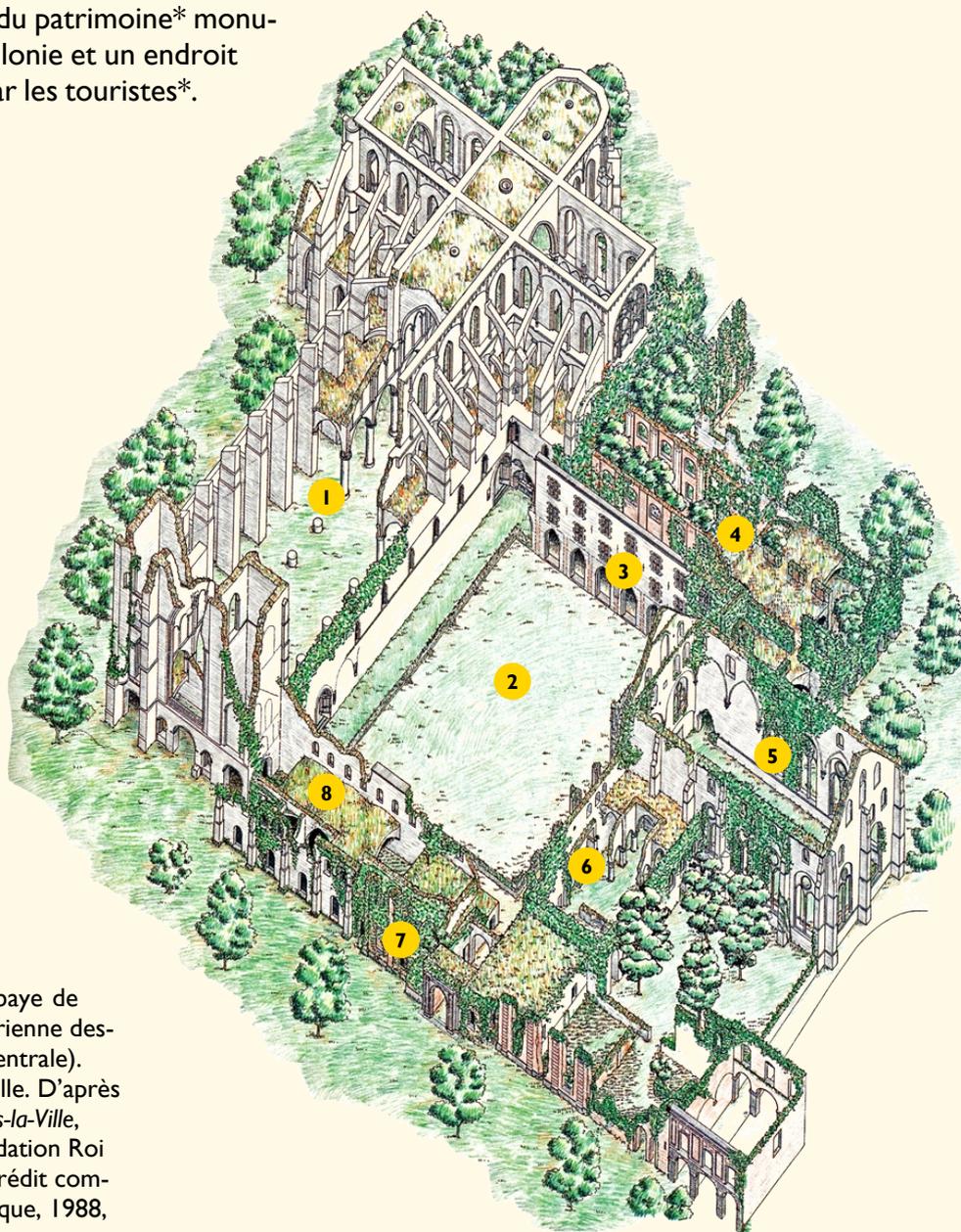




L'abbaye de Villers-la-Ville

L'abbaye de Villers est fondée en 1146. Les premiers bâtiments en pierre sont construits vers 1200. Les moines* occupent les lieux jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. En 1796, ils quittent le monastère*, qui est vendu. Laissés à l'abandon, les bâtiments tombent en ruine. En 1893, l'État* belge les achète afin de les sauvegarder et de les mettre en valeur. Classés* en 1972, le site et les ruines de l'abbaye de Villers-la-Ville sont aujourd'hui un élément important du patrimoine* monumental de la Wallonie et un endroit très fréquenté par les touristes*.

1. Église abbatiale.
2. Cloître.
3. Salle du chapitre*.
4. Dortoir (étage).
5. Réfectoire.
6. Cuisine.
7. Cellier*.
8. Infirmerie (étage).



- Ruines de l'abbaye de Villers. Vue aérienne dessinée (partie centrale). Situation actuelle. D'après *Autour de Villers-la-Ville*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin et Crédit communal de Belgique, 1988, p. 13.

L'ABBAYE

Outre les châteaux forts, nos paysages comptent encore d'autres importants vestiges du Moyen Âge : les abbayes.

- Les abbayes sont habitées par des religieux qui désirent quitter le monde pour vivre leur foi* chrétienne le mieux possible. Pour cette raison, **elles sont souvent construites dans des endroits retirés et calmes**, à l'écart des villages et des villes.
- **Le plan des abbayes est presque partout le même.** Le bâtiment principal est l'église, car les religieux sont d'abord des personnes qui, chaque jour, consacrent beaucoup de temps à prier. Sur le côté de l'église se trouve un cloître, sorte de jardin intérieur où les religieux se retirent pour penser à Dieu en silence. Le cloître est entouré de galeries couvertes qui donnent accès au réfectoire, à la cuisine, à la cave à provisions, au parloir, au dortoir, etc. L'une de ces pièces est la salle du chapitre. Les moines s'y réunissent tous les jours en présence de l'abbé pour discuter des affaires du monastère. Certains s'y font réprimander pour mauvaise conduite. De là viennent nos expressions « avoir voix au chapitre » et « se faire chapitrer ».

À l'extérieur, l'abbaye possède d'autres bâtiments : une menuiserie, une forge, une brasserie, etc. Au-delà de ces ateliers s'étendent le potager, le verger, parfois un vignoble, puis les champs et les prairies, les étangs et les bois.

- Jusqu'au XIIe siècle, la plupart des abbayes se situent à la campagne. À partir du XIIIe siècle, **des religieux s'installent aussi dans les villes.** Ils y fondent des couvents* dont le plan est comparable à celui des abbayes.

▼ L'abbaye de Villers au XVIIe siècle. Gravure (détail) de Harrewyn publiée dans J. Le Roy, *Topographia historica gallo-brabantiæ*, Amsterdam, Allard, 1692. D'après Th. Coomans, *Analyse critique des gravures anciennes de l'abbaye de Villers aux XVIIe et XVIIIe siècles et de leurs copies du XIXe siècle*, 2e éd., Bruxelles, Ministère des Travaux publics, 1988, p 23.





- ▼ Le roi d'Angleterre fait ses adieux à sa femme. Miniature* sur parchemin* extraite de Jean Wauquelin, *Histoire de la belle Hélène*. Vers 1465. Bibliothèque royale, Bruxelles, manuscrit 9967, folio 39 recto. D'après *La librairie de Bourgogne*, Bruxelles, Cultura, 1970, planche 39.

Les vêtements à la cour de Bourgogne

Cette miniature* vient d'un manuscrit* appartenant aux ducs de Bourgogne. Elle date du milieu du XVe siècle et illustre un poème du XIVe siècle qui raconte la vie légendaire* d'Hélène de Constantinople. Cette jeune femme, ayant fui son pays, aurait épousé Henri, roi d'Angleterre. La miniature montre Henri embrassant sa femme avant de partir à la guerre. On peut y observer la manière dont s'habillait la noblesse* de chez nous à la fin du Moyen Âge.



LES MODES VESTIMENTAIRES

À la fin du Moyen Âge, les habits masculins et féminins commencent à présenter des différences. C'est aussi à cette époque que les modes vestimentaires font leur apparition.

- Vers 1350, les hommes et les femmes ne portent plus des vêtements semblables. Dans la haute société, les hommes s'habillent d'un pourpoint* et de chausses*, les femmes d'un corsage et d'une jupe. Cette différence entre les vêtements masculins et féminins durera longtemps. C'est seulement de nos jours que les hommes et les femmes portent à nouveau des tenues assez semblables.
- **La mode fait son apparition.** Les nobles et les grands bourgeois changent régulièrement leur garde-robe. Au début, les vêtements sont colorés. Vers 1500, les personnes distinguées s'habillent de façon moins voyante : veste ou robe en drap sombre et chemise en toile claire. Porter du noir et du blanc est un signe d'élégance. Il l'est resté jusqu'à nos jours dans le vêtement de cérémonie.
- **Chez les gens simples, les vêtements sont sans recherche ni coquetterie.** À la campagne, chacun ne possède qu'un beau costume ou qu'une belle robe. Il en prend grand soin et ne le porte que les jours de fête. Le reste du temps, il s'habille de guenilles*. En ville, les citadins se procurent chez les fripiers* les habits dont les riches se débarrassent. C'est ainsi que la mode se répand dans toutes les couches de la population urbaine*.

▼ Le vêtement des paysans au XIII^e siècle. Dessin sur parchemin* extrait du *Viel Rentier d'Audenarde*. Vers 1290. Bibliothèque royale, Bruxelles, manuscrit 1175, folio 156 verso (détail). D'après *Un trésor gothique. La châsse de Nivelles*, Paris, Réunion des Musées nationaux, 1996, p. 391.

Le Viel Rentier d'Audenarde est une sorte de livre de comptes dressant la liste des revenus des terres que les seigneurs de Parnelle-Audenarde possédaient en Flandre et dans le Hainaut. Le texte est illustré de nombreux petits dessins à la plume, certains colorés.



Les routes médiévales en Hainaut

Les *Chroniques** de Hainaut racontent l'histoire des comtes de Hainaut des origines au XIIIe siècle. Rédigées en latin par Jacques de Guise vers 1390, elles sont traduites en français par Jean Wauquelin en 1446 et richement illustrées de miniatures*. Parmi celles-ci, plusieurs montrent des routes. On y observe les techniques de construction : terrassements, fondations, pavages, etc.



Construction de routes et d'un pont. Miniatures* sur parchemin* (détails) extraites de Jacques de Guise, *Chroniques de Hainaut*. Vers 1450. Bibliothèque royale, Bruxelles, manuscrit 9242, folio 48 verso et folio 270 verso. D'après C. Papeians, *Le Moyen Âge*, t. II (collection Arts et civilisations), Bruxelles, Artis-Historia, 1992, p. 103 ; *Le Delta d'or des Plats pays*, Anvers, Fonds Mercator, 1996, p. 122.



LES CHEMINS VICINAUX*

La plupart de nos chemins vicinaux* remontent au Moyen Âge. Beaucoup de vieilles rues de nos centres-villes datent également de cette époque.

■ Jusqu'en 1700 environ, nos ancêtres voyagent peu et vont rarement loin. Il n'y a pas de grand-routes. Dans les campagnes, les chemins conduisent vers les champs, les prairies, les bois et, au-delà, vers les villages voisins. Tous ces chemins sont sinueux. Ils contournent les pentes trop raides. Ils changent de direction pour traverser à gué* les cours d'eau. Ils font un détour pour ne pas approcher un château dont le maître a mauvaise réputation ou, au contraire, pour passer près d'une église où se trouve le tombeau d'un saint connu pour ses miracles. **Cet ensemble tortueux de chemins est à l'origine de notre réseau de routes vicinales***.

■ Il existe encore au cœur de nos vieux centres-villes des ruelles, des passages couverts, des impasses, etc. qui compliquent aujourd'hui le déplacement et le stationnement des voitures. Beaucoup remontent à l'époque médiévale. Ils rappellent **un temps où l'on se déplaçait partout à pied**. La rue était alors un espace où l'on travaillait, où l'on discutait avec ses voisins, où les enfants jouaient. Cette rue n'était pas très propre. Une rigole encombrée d'ordures occupait le milieu. Pour ne pas se salir ni être éclaboussé, il fallait « tenir le haut du pavé », c'est-à-dire marcher le long des façades des maisons, ce que faisaient les nobles et les bourgeois. Cette expression nous est restée pour désigner la manière de se comporter des personnes qui occupent une place importante dans la société.

▼ Une rue médiévale. Miniature* sur parchemin* (détail) extraite de Gilles de Rome, *Le Livre du gouvernement des princes*. Début du XVI^e siècle. Bibliothèque de l'Arsenal, Paris, manuscrit 5062, folio 149 verso. D'après M. Girouard, *Des villes et des hommes. Architecture et société*, Paris, Flammarion, 1987, p. 22.

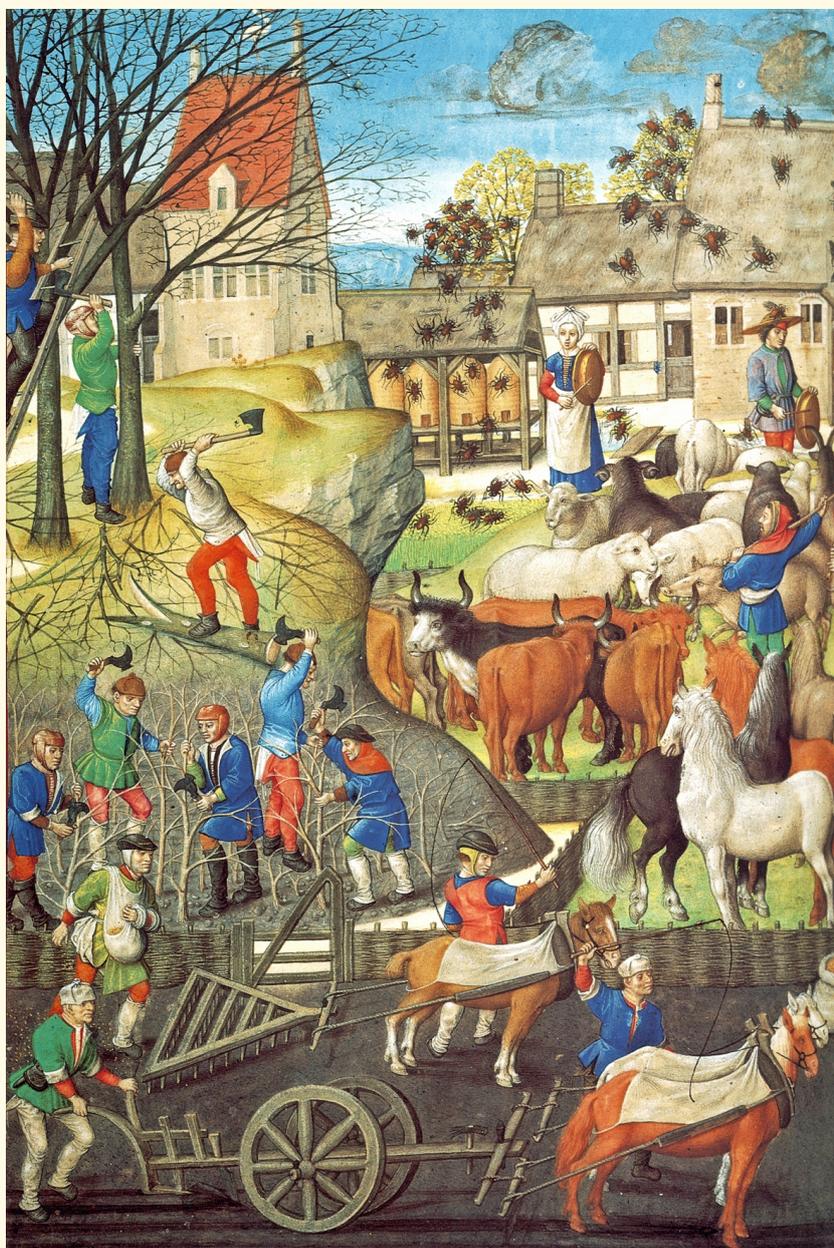
La miniature provient d'un manuscrit destiné à l'éducation des princes. Elle ne montre pas la réalité, mais un idéal à atteindre. Elle veut apprendre aux lecteurs à se faire une idée de ce que doit être une rue bien organisée dans une ville bien administrée.





Les paysans de Bruges

L'abbé Jean Crabbe, supérieur de l'abbaye des Dunes près de Coxyde de 1457 à 1488, possédait une collection de manuscrits* illustrés d'une grande valeur artistique. Parmi ceux-ci figurait un recueil des œuvres du poète latin Virgile (70-19 avant notre ère*). L'une des miniatures* montre la variété des tâches paysannes dans la région de Bruges à la fin du Moyen Âge.



- Les travaux agricoles dans la région de Bruges. Miniature* sur parchemin* extraite de *Recueil des œuvres de Virgile*. 1473. Dimensions : 35 x 24,5 cm. Library of the Earl of Leicester, Wells (Angleterre), manuscrit 311, folio 41 verso. D'après M. Smeyers, *L'art de la miniature flamande du VIIIe au XVIe siècle*, Tournai, La Renaissance du Livre, 1998, p. 457.

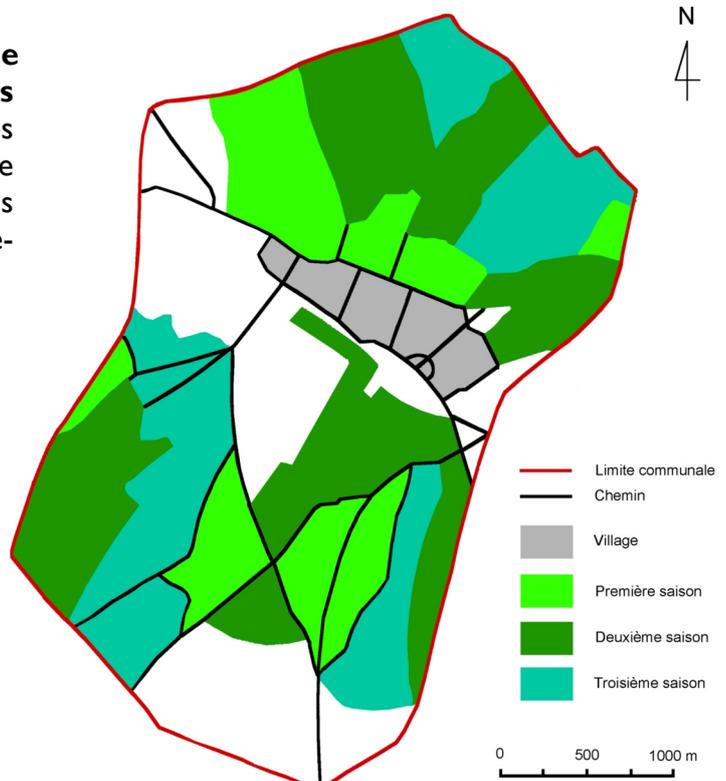
L'ÉCONOMIE RURALE TRADITIONNELLE

Au Moyen Âge, les paysans étendent les terres cultivées. Ils perfectionnent leurs méthodes de travail et leur outillage. L'économie de nos régions commence à se développer. Les conditions de vie s'améliorent lentement.

- Durant l'époque médiévale, la majorité des habitants de nos régions vivent du travail de la terre, de l'élevage du bétail et de l'exploitation de la forêt. **Toutes les terres fertiles sont cultivées pour nourrir une population qui augmente.** Partout, entre 1100 et 1250, les paysans défrichent* les bois, assèchent les marécages, construisent des digues le long des fleuves et au bord de la mer pour agrandir les surfaces cultivables.
- **Les paysans perfectionnent leurs méthodes de travail et leur outillage** pour obtenir de meilleurs rendements*. La charrue* creuse plus profondément la terre. L'assolement triennal* donne aux sols le temps de se reposer entre deux récoltes. Les engrais naturels rendent les champs plus fertiles. Le fer remplace le bois dans la fabrication des outils. Le collier d'épaule augmente la force des bêtes de trait*. L'économie de nos régions se développe et les conditions de vie de nos ancêtres s'améliorent peu à peu.
- À la fin du Moyen Âge, **le travail agricole évolue dans les campagnes proches des villes.** Pour répondre aux besoins des citadins*, les paysans cultivent moins de céréales et plus de légumes et de fruits. Ils produisent du lait et de la viande. Ils entretiennent des vignes. Ils font pousser des plantes et élèvent des animaux utiles aux métiers de la draperie (laine, lin, colorants), de la cordonnerie (cuir), du livre (parcemin*). Près des villes, l'agriculture et l'élevage ne visent plus seulement à nourrir les gens. Les paysans font du commerce et cherchent à s'enrichir.

▼ L'assolement triennal* à Thisnes (Hannut), en Hesbaye, aux XIVe-XVe siècles. D'après M. J. Bodson, *L'évolution d'un paysage rural au Moyen Âge, Thisne en Hesbaye*, Louvain, 1965, p. 30, fig. 3.

Les terres sont réparties en trois soles ou « saisons ». La première sole est ensemencée à l'automne avec du blé d'hiver, la deuxième en mars avec du blé de printemps. La dernière est laissée en jachère*.*





Les blasons des métiers bruxellois

Les artisans de Bruxelles, comme ceux des autres grandes villes de nos régions, sont regroupés en « métiers ». Chaque métier possède un blason*. La forme est celle de l'écu*. La couleur dominante est le rouge. Le dessin évoque les produits fabriqués ou l'outillage utilisé.

▼ Blasons des métiers bruxellois. XVe siècle. Archives de la Ville de Bruxelles. D'après G. Sion, *Bruxelles ou les Contes des mille et un ans*, Bruxelles, Trois Arches, 1979, pp 96-97.

1. Armuriers.
2. Bateliers.
3. Blanchisseurs.
4. Bottiers.
5. Bouchers.
6. Boulangers.
7. Brasseurs.
8. Ceinturonniers.
9. Charrons et tonneliers.
10. Chaussetiers.
11. Coiffeurs.
12. Cordonniers.
13. Couteliers.
14. Couturiers.
15. Forgerons et maréchaux ferrants.
16. Éperonniers.
17. Épingliers.
18. Fruitiers.
19. Graissiers.
20. Jardiniers.
21. Meuniers.
22. Orfèvres.
23. Poissonniers d'eau de mer.
24. Poissonniers d'eau de rivière.
25. Potiers de métal.
26. Potiers de terre.
27. Selliers.
28. Serruriers.
29. Tailleurs d'habits.
30. Tanneurs et fourreurs.



Pendant très longtemps, tous les objets nécessaires à la vie quotidienne sont fabriqués à la main par les artisans. Il existe des artisans dans les campagnes, mais c'est surtout dans les villes qu'on les trouve.

- Vers 1150, les artisans des campagnes (forgerons, charpentiers, charrons, etc.) ne sont plus obligés de travailler pour leur seigneur* et de vivre sur son domaine. **Certains s'installent au village** où ils forment une catégorie sociale nouvelle, différente de celle des paysans.
- **De nombreux artisans s'établissent en ville.** Ils se regroupent habituellement par quartier et par rue, entre gens du même métier. Le souvenir de cette situation ancienne se retrouve dans les villes actuelles. Autour de la Grand-Place de Bruxelles, par exemple, les noms des rues rappellent leurs fonctions médiévales : rue des Brasseurs, rue des Teinturiers, rue des Fripiers, rue des Bouchers, rue des Chapeliers, etc.
- **Les artisans des villes s'organisent pour défendre leurs intérêts vis-à-vis des nobles* et des grands bourgeois.** Ils fondent pour cela des associations d'entraide appelées « métiers ». Chaque métier possède une « charte* » qui détermine les conditions de travail, veille à la bonne qualité des produits fabriqués, limite la concurrence*, etc. Ce sont les premières formes, dans notre histoire, de réglementation du travail et de protection des travailleurs. Dans le cadre de ces associations professionnelles, les artisans réfléchissent aussi à la façon de partager le pouvoir politique avec les élites* qui dirigent les villes, ouvrant la voie à une société urbaine* plus démocratique*.

▼ Fonts baptismaux. Laiton. Vers 1107-1118. Dimensions : 80 x 60 cm. Église Saint-Barthélemy, Liège. D'après Ch. Libens, *Liège ardente et artiste* (collection *Parcours*), Bruxelles, Artis-Historia, 2000, p. 31. Photographie J.-J. Rousseau.

Certains artisans médiévaux sont aussi de véritables artistes. L'église Saint-Barthélemy de Liège renferme par exemple une œuvre remarquable de cette époque : les fonts baptismaux fabriqués par Renier de Huy, un orfèvre du début du XIIe siècle.

La scène représente le baptême de Jésus dans le Jourdain par Jean le Baptiste. Elle s'inspire du texte de l'évangile de Matthieu (3, 13-17), dont certains passages sont gravés dans les espaces laissés libres entre les personnages.





Le marchand de Zürich

Le *Chansonnier Manesse* est un des plus beaux manuscrits* enluminés* du patrimoine* européen. L'ouvrage provient de la région de Zürich, en Suisse, où il a été copié et illustré vers 1320-1340 à la demande de la famille Manesse. Il contient des textes de poètes allemands.

- Un marchand ambulant. Miniature* sur parchemin* (détail) extraite du *Chansonnier Manesse*. Zürich. Vers 1340. Universitätsbibliothek, Heidelberg (Allemagne), manuscrit 848, folio 64 recto.



http://digi.ub.uni-heidelberg.de/diglit/cp848/0123?sid=fbdbed24155c52cf86b5e850c9dd890f&ui_lang=ger

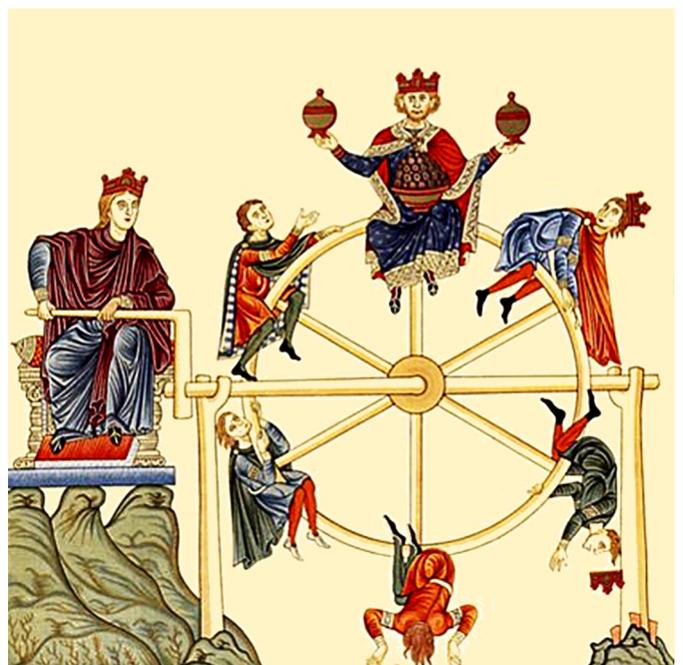
LA SÉDENTARISATION DU COMMERCE

Vers 1200, la plupart des marchands cessent de se déplacer. Ils se fixent en ville. À la même époque, le commerce devient une activité économique importante dans nos régions.

- Au départ, le commerce est surtout local. Les paysans vendent les produits de leur travail au marché le plus proche et y achètent les objets qu'ils ne trouvent pas au village. Il existe cependant un commerce plus large. Ce commerce dépend de marchands qui se déplacent pour rencontrer leurs clients. À la fin du XIIe siècle, **ces marchands commencent à se fixer dans les villes**. Celles-ci présentent divers avantages : elles sont bien protégées, facilement accessibles, peuplées et animées.
- Installés dans les villes, **les marchands prennent conscience de leur importance** politique et sociale. Pour défendre leurs intérêts, ils forment des « guildes », ancêtres des associations patronales d'aujourd'hui. Peu à peu, ils partagent le pouvoir avec les dirigeants des villes et deviennent des personnes respectées et influentes.
- À la fin du Moyen Âge, les marchands des principales villes des bords de la mer du Nord et de la mer Baltique forment **une association commerciale très dynamique : la « Hanse »**. Bruges y joue un rôle important. Vers 1400, elle est une sorte de capitale économique du nord de l'Europe.
- Il existe alors dans nos grandes villes ce qu'on peut déjà appeler des « hommes d'affaires », désireux de **s'enrichir en faisant du commerce**. Ils importent* des matières premières* qu'ils font transformer en objets par les artisans. Ils exportent* vers les pays voisins les produits fabriqués dans nos régions. Ils vendent aux gens de chez nous des articles achetés à l'étranger.

▼ La Roue de la Fortune. Calque d'une miniature* sur parchemin* extraite de Herrade de Landsberg, *Hortus Deliciarum* (Le Jardin des Délices). Vers 1175. Original détruit.

Au Moyen Âge, le travail n'a pas pour but, comme aujourd'hui, la croissance de l'économie, le développement de la consommation, l'élévation du niveau de vie. Vouloir, par son travail, se procurer plus que le nécessaire est un péché. Miser sur son esprit d'entreprise pour s'enrichir et devenir quelqu'un d'important, c'est mettre en cause l'organisation de la société voulue par Dieu. Lui seul a le droit de modifier la situation des personnes en faisant tourner la « Roue de la Fortune ».*





La fête au château

Matfré Ermengaud, originaire de Béziers (sud de la France) est l'auteur d'un ouvrage intitulé *Bréviaire d'amour*, publié vers 1290-1300. Dans cet ouvrage, qui contient d'intéressantes miniatures*, il critique la manière dont les nobles* de son époque se comportent.



- Les loisirs de la noblesse*. Miniature* sur parchemin* extraite de Matfré Ermengaud, *Lo Breviari d'amor* (*Le Bréviaire d'amour*). Vers 1290. Biblioteca del Escorial (Espagne), folio 215 verso. D'après *Histoire de la vie privée*, sous la dir. de Ph. Ariès et G. Duby, t. II, *De l'Europe féodale à la Renaissance*, Paris, Seuil, 1985, hors-texte, p. 64.

LE CALENDRIER DES FÊTES

Notre calendrier des jours fériés* date du Moyen Âge. Nous célébrons les mêmes fêtes que nos ancêtres de cette époque. Ces fêtes, qui sont celles de la religion chrétienne, s'alignent sur le déroulement annuel des travaux des champs.

- **La fête la plus importante est Pâques** (Résurrection de Jésus-Christ). Cette fête est célébrée peu après l'équinoxe* de printemps, avant la période des grands travaux agricoles. Elle est précédée par une semaine de prière et de recueillement : la semaine sainte, qui commence le dimanche des Rameaux (Entrée solennelle de Jésus-Christ à Jérusalem) et se termine avec le Vendredi saint (Passion de Jésus-Christ).
- **Après Pâques, tout le monde travaille aux champs. Les fêtes sont moins nombreuses et plus courtes :** Ascension (Montée de Jésus-Christ au ciel), Pentecôte (Descente du Saint-Esprit sur les apôtres) et Fête-Dieu (Saint-Sacrement). Les travaux de l'été ne sont interrompus que par la fête de Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin, au solstice d'été*, et par l'Assomption (Montée de la Vierge Marie au ciel), le 15 août, à la fin des moissons.
- La saison d'hiver s'annonce par la fête de Toussaint (Célébration de tous les saints), le 1er novembre, qui marque la fin des grosses activités agricoles. La Saint-André, le 30 novembre, ouvre une période de pénitence* de quatre semaines : l'avent. Celle-ci prépare Noël (Naissance de Jésus-Christ), le 25 décembre, solstice d'hiver*. **Le temps de Noël est la plus longue période festive de l'année.** Elle dure une douzaine de jours et se termine par l'Épiphanie (Adoration de l'enfant Jésus par les Rois mages), le 6 janvier.
- À l'approche du printemps, la période de carnaval commence à la Chandeleur (Présentation de Jésus au Temple et Purification de la Vierge Marie), le 2 février, et se termine le Mardi gras. Le lendemain, mercredi des Cendres, débute **le carême, période de pénitence* et de jeûne*** qui prépare à la fête de Pâques...

▼ Une partie d'échecs. Miniature* sur parchemin* extraite du *Chansonnier Manesse*. Vers 1340. Universitätsbibliothek, Heidelberg (Allemagne), manuscrit 848, folio 13 recto.

Plusieurs jeux de société que nous pratiquons aujourd'hui sont apparus au Moyen Âge. Le jeu d'échecs, par exemple, remonte au XIIe siècle. Il rappelle le goût de la noblesse pour les combats guerriers. Le jeu de cartes date du XIVe siècle. Ses figures (rois, dames, valets), comme celles du jeu d'échecs (roi, reine, fous, etc.) conservent jusqu'à nos jours le souvenir de la société aristocratique* médiévale.*

Outre les jeux de société, le Moyen Âge nous a aussi légué certains sports. Le jeu de quilles, par exemple, que l'on pratiquait dans la cour des tavernes ou sur la rue, est l'ancêtre de notre bowling. La paume, un jeu qui consistait à se renvoyer une balle au-dessus d'un filet en s'aidant de la main ou d'un objet, est l'ancêtre de notre tennis.



<http://diglib.ub.uni-heidelberg.de/diglib/cp848002/image?sid=fb-abc2415552a8b65e850c9d890f>



Les époux Arnolfini

Jean Van Eyck (1390-1441) est un des grands peintres de notre histoire. Les spécialistes considèrent son portrait des « Époux Arnolfini » comme l'un de ses chefs-d'œuvre. Ce tableau représente le marchand italien Giovanni Arnolfini et sa femme Giovanna Cenami. Originaires de la ville de Lucques, près de Pise, les époux Arnolfini s'installent à Bruges en 1420. En 1434, ils demandent à Jean Van Eyck de réaliser un portrait d'eux en couple. Ce tableau est une sorte de « contrat de mariage » prouvant que les Arnolfini sont effectivement mariés.

- Jean Van Eyck, Les Époux Arnolfini. Huile sur bois. 1434. Dimensions : 82 x 60 cm. National Gallery, Londres (commons.wikimedia.org).



https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/3/33/Van_Eyck_-_Arnolfini_-_Portrait.jpg?useLang=fr

L'INSTITUTION* DU MARIAGE

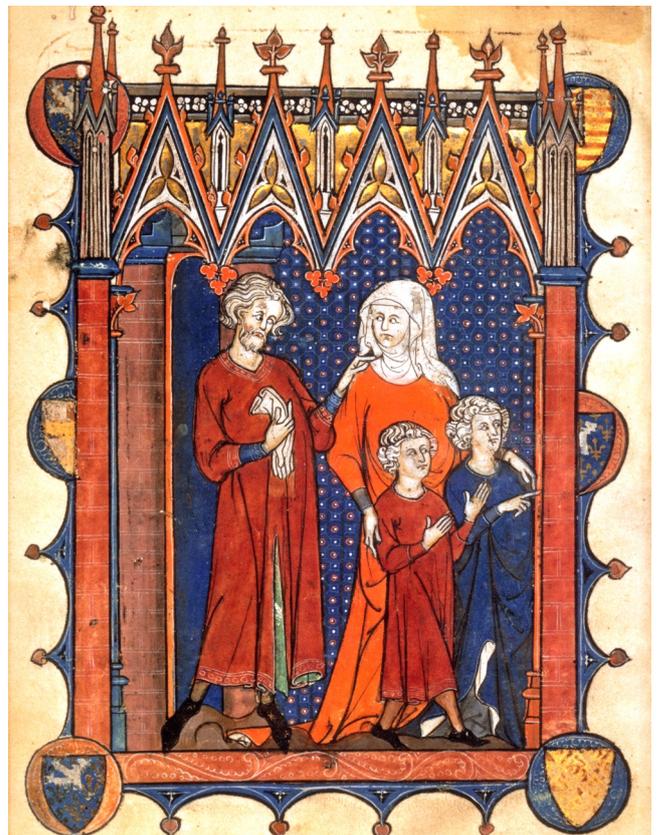
C'est au Moyen Âge que le consentement des époux devient une condition nécessaire pour les unir et que la cérémonie du mariage prend la forme que nous connaissons.

- Autrefois, le célibat était exceptionnel, sauf chez les religieux. Pour faire face aux difficultés de l'existence, presque tout le monde se mariait. Le travail à la ferme, à l'atelier, à la boutique, etc. exigeait que le mari et la femme s'entraident. Il fallait donc bien choisir son conjoint. Pour cela, **les parents décidaient habituellement avec qui leurs enfants devaient se marier**. Le mariage était un arrangement entre deux familles. Le consentement des futurs époux, tout comme leurs sentiments, avaient peu d'importance.
- Cette situation commence à évoluer à partir des années 1150. **L'Église fait du mariage un sacrement* et impose des conditions pour pouvoir se marier**. Les fiancés doivent être d'accord de vivre ensemble. Le choix du conjoint ne peut plus être imposé par personne. L'engagement des époux doit être connu de tous et, pour cela, il doit se dérouler devant des témoins au cours d'une cérémonie officielle et publique. Dès l'instant où le prêtre joint les mains des fiancés, ceux-ci sont unis pour toujours et doivent rester fidèles l'un à l'autre. En agissant ainsi, l'Église veut rendre plus solide et plus durable l'engagement des époux, leur donner plus de force pour fonder une famille stable et pour résister aux tracas de la vie.

- Une famille médiévale : Bernard de Montreuil, sa femme Yolande de Soissons et leurs enfants. Miniature* sur parchemin* extraite du *Psautier- Livre d'heures de Yolande de Soissons*, Amiens, 1280. Pierpont Morgan Library, New York, manuscrit 729, folio 1 verso. D'après J. Le Goff, *Le Moyen Âge expliqué en images*, Paris, Seuil, 2013, p. 70.

L'idéal de la famille réunissant le père, la mère et leurs enfants, et non plus la famille élargie aux personnes apparentées (grands parents, oncles et tantes, etc.) s'impose peu à peu chez nous à partir du XIIIe siècle, d'abord dans la noblesse puis dans la bourgeoisie urbaine.

La miniature ci-dessous illustre la première page du livre de prières de Yolande de Soissons. Elle montre une famille de quatre personnes : les parents et deux enfants, garçon et fille, ce qui est déjà l'image de la famille moderne, celle que nous connaissons aujourd'hui.





- ▼ Le mois d'avril (détail). Miniature* sur parchemin* extraite des *Très Riches Heures du duc de Berry*. Vers 1415. Musée Condé, Chantilly, manuscrit 1284 (commons.wikimedia.org).

Le livre d'heures du duc Jean de Berry (1340-1461)

Les livres d'heures sont des ouvrages qui aident les chrétiens instruits à prier à la manière des religieux. Ils contiennent habituellement un calendrier. Celui-ci est parfois illustré. Parmi ces livres d'heures, les *Très Riches Heures du duc de Berry* sont une œuvre réputée pour la qualité de ses illustrations. Les auteurs sont les frères Paul, Herman en Johan de Limbourg, originaires de nos régions.



https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/2/26/Les_Tr%C3%AAs_Riches_Heures_du_duc_de_Berry_avril.jpg

LA COURTOISIE

C'est au Moyen Âge que les hommes appartenant à la noblesse* commencent à se comporter de façon plus respectueuse des femmes.

- À partir du XI^e siècle, les nobles* apprennent à être polis, aimables et discrets lorsqu'ils sont en présence de femmes. On dit d'eux qu'ils sont « courtois », c'est-à-dire qu'ils agissent comme doivent le faire les personnes qui fréquentent les « cours » royales ou princières. Nos expressions « faire la cour* », « courtiser* » ou, tout simplement, se conduire de manière « courtoise » conservent le souvenir de ce changement dans les comportements de nos ancêtres.
- Toutefois, les femmes du Moyen Âge, même dans la bonne société, n'ont pas les mêmes droits que les femmes d'aujourd'hui. Elles restent soumises aux hommes. Au fil de leur vie, elles obéissent à leur père, puis à leur mari, puis à leurs fils. Le mari, par exemple, impose à sa femme son nom, son domicile, son statut social. C'est lui qui gère les biens familiaux, qui exerce l'autorité sur les enfants. Sa femme ne peut rien faire sans son accord. Cette situation d'infériorité se maintiendra jusqu'au XXI^e siècle. Elle est cependant atténuée par la bonne entente des conjoints. La femme apporte son aide à la ferme, à l'atelier, à la boutique, etc. Son mari respecte son travail et prête une oreille attentive à ses conseils. En outre, dans le cadre des croyances religieuses, la femme est l'égale de l'homme face à Dieu. Elle mérite donc le même statut* dans la société humaine.

▼ Marguerite Chacérat, épouse de l'humaniste français Gontier Col (1350-1418) dénonce l'attitude peu respectueuse des hommes de son temps à l'égard des femmes.

Père d'une famille nombreuse, Gontier Col n'était pas un très bon mari. Il menait une vie insouciant, se livrait au jeu, était infidèle à sa femme. Il comptait parmi ses amis Jean de Montreuil (1354-1418), qui connaissait bien les conditions de vie des époux Col-Chacérat. Lors d'une dispute entre les deux hommes, Jean, pour se défendre des accusations de Gontier, rédigea un petit texte moqueur dans lequel il donne la parole à Marguerite Chacérat. Dans ce texte, écrit à l'insu de la dame, il imagine les reproches que celle-ci adresse à son mari...

«... Ainsi nous, les femmes, nous serons toujours méprisées par les hommes, qui se croient supérieurs et tout permis, alors qu'à nous, rien n'est dû. Les hommes n'hésitent pas à regarder les femmes et même à attirer leur attention, mais nous, si nous détournons simplement le regard en direction d'un homme, on nous accuse de tromper notre mari. Les hommes sont des maîtres, ils ne sont pas des époux. Nous ne sommes pas des épouses et des compagnes, mais des captives ou des esclaves. À la maison, ces messieurs ne se contentent pas du déjeuner le matin, du dîner le soir préparé avec soin. La nuit, il leur faut aussi un lit magnifique. Ils doivent trouver toujours les vêtements et le linge comme ils les aiment, soignés et irréprochables sinon, dans les tavernes, en rue ou ailleurs, ils nous critiquent et se moquent de nous. Ils exigent souvent de nous ce qu'ils sont incapables, eux, de nous offrir. Ils sont sévères pour leur femme, indulgents pour eux-mêmes. Ce sont des juges très injustes ...»

D'après A. Coville, *Gontier et Pierre Col et l'humanisme en France au temps de Charles VI*, Paris, Droz, 1934, p. 65.



Les « libertés » des Liégeois

Les « libertés » accordées aux Liégeois par leur prince-évêque Albert de Cuyck (1196/1200) donnent une idée des droits que réclamaient les habitants d'une ville de chez nous au Moyen Âge et des précautions qu'ils prenaient pour éviter toute contestation future. Les « libertés » étaient mises par écrit dans un document officiel rédigé par l'administration du prince-évêque. Le texte était ensuite soumis à l'empereur pour confirmation. Les articles de la charte sont classés dans l'ordre d'importance que leur accordaient les bourgeois* de Liège.

- Le 3 juin 1308, l'empereur de Germanie Philippe II (1198/1208) confirme les « libertés » accordées aux Liégeois par leur prince-évêque Albert de Cuyck en 1196.

«... Art. 1. - Les bourgeois* de Liège ne doivent pas payer de taxe. Ils ne doivent pas effectuer de service militaire.

Art. 3. - Si un serf* vient habiter dans la cité de Liège et y meurt, ses biens doivent passer entièrement à sa femme et à ses enfants ou à ses proches parents s'il en a. Ils doivent être distribués aux pauvres si le défunt en a exprimé la volonté.

Art. 5. - Personne ne peut exiger de l'argent d'un habitant de Liège qui demande la communion* ou l'extrême-onction*.

Art. 6. - Aucun bourgeois de Liège, homme ou femme, ne peut être contraint par un tribunal quelconque à une épreuve judiciaire*, quel qu'en soit le motif.

Art. 7. - Aucun bourgeois de Liège ne peut être appelé devant un tribunal autre que celui de la ville aussi longtemps qu'il le demande.

Art. 8. - Si un bourgeois de Liège est condamné pour un crime, on peut le mettre à mort. Mais ses biens doivent revenir à sa femme, à ses enfants ou à ses proches parents.

Art. 9. - Si un bourgeois de Liège possède une terre en dehors de la cité, où que ce soit dans la principauté, il ne devra pas payer de taxe pour cette terre et il ne pourra pas être obligé d'exercer une corvée* dans la localité où se trouve sa propriété.

Art. 10. - Il n'est pas permis au bourgmestre* et aux échevins* d'entrer dans une maison située sur le territoire de Liège pour y rechercher un voleur ou un objet volé ou pour y faire une enquête, si ce n'est avec l'autorisation de celui qui habite cette maison.

Art. 14. - Aucun bourgeois de Liège ne peut être arrêté ou emprisonné sans un ordre des échevins.

Art. 26. - Si quelqu'un achète une propriété dans la ville de Liège, en paie la taxe, et que cet achat n'entraîne pas de réclamations pendant un an et un jour, le propriétaire possédera ensuite le bien en toute tranquillité et personne ne pourra lui contester devant un tribunal ...»

LES LIBERTÉS CIVIQUES*

Entre 1100 et 1250 environ, les habitants des villages et des villes de chez nous obtiennent de leur seigneur* des « libertés ». Celles-ci, qui sont les premières de notre histoire, s'étendent ensuite aux habitants de toute une région.

- Aux XI^e et XII^e siècles, les seigneurs accordent des libertés à leurs paysans. Ces droits sont précisés et mis par écrit dans un document appelé « charte* ». En général, les villageois sont autorisés à diriger eux-mêmes leur village, à s'entendre entre eux pour exploiter les terres, à rendre eux-mêmes la justice, sauf les cas graves qui restent l'affaire du seigneur.
- À la même époque, les habitants des villes obtiennent eux aussi des libertés. Un bourgmestre* et des échevins* dirigent la cité, fixent et collectent les impôts*, décident des travaux publics, assure la justice. Le seigneur juge seulement les crimes. Il se réserve aussi le commandement de la milice urbaine*.
- Au XIV^e siècle, en plus des chartes de libertés des villageois et des citoyens*, d'autres chartes accordent des libertés à l'ensemble des habitants d'une même principauté*. Ces chartes, qu'on appelle par exemple *Paix de Fexhe* (1316) dans la principauté de Liège ou *Joyeuse entrée* (1356) dans le duché de Brabant, sont les lointains ancêtres de nos actuelles Constitutions*.

- Le perron de Liège. Situation actuelle. Photographie G. Seguin (commons.wikimedia.org).

Le perron médiéval de Liège surmonte depuis 1697 une fontaine monumentale due au sculpteur Jean Del Cour (1627-1707). Cette fontaine se dresse sur la place située entre le palais des princes-évêques (visible à l'arrière-plan à gauche) et l'hôtel de ville.



Dans notre pays, il existe au Moyen Âge deux grands types de monuments construits pour montrer qu'une ville possède des libertés.

Dans les Flandres et la région de Tournai, les bourgeois bâtissent un beffroi, tour monumentale qui rivalise avec le donjon* seigneurial et avec le clocher de la cathédrale.

Dans le Pays de Liège et en Wallonie, les bourgeois dressent un perron, colonne de pierre symbolisant le droit de rendre la justice accordé par le seigneur* aux autorités urbaines*.



▼ Jean Wauquelin présente au duc de Bourgogne Philippe le Bon le premier volume des *Chroniques* de Hainaut*. Miniature* sur parchemin*. 1448. Bibliothèque royale, Bruxelles, manuscrit 9242, folio 1 recto. D'après C. Papeians, *Le Moyen Âge*, t. II (collection *Arts et civilisations*), Bruxelles, Artis-Historia, 1992, p. 108.

Philippe le Bon, duc de Bourgogne

Vers 1448, le duc Philippe le Bon (1419/1467) commande à Jean Wauquelin, un copiste* de Mons, une traduction française des *Chroniques* de Hainaut* écrites en latin par le frère franciscain* Jacques de Guise vers 1390. Cette traduction est illustrée de riches miniatures*. Selon l'habitude de l'époque, la première d'entre elles montre le copiste présentant respectueusement son œuvre au prince.



L'UNIFICATION DE NOS RÉGIONS

Nos régions sont longtemps composées de principautés* indépendantes et même parfois rivales. Au XVe siècle, les ducs de Bourgogne les réunissent et leur imposent les mêmes institutions*.

- Jusqu'au début du XVe siècle, **nos régions sont composées de principautés indépendantes** les unes des autres : un Liégeois ne se confond pas avec un Brabançon, un Namurois avec un Luxembourgeois. Il reste de nos jours des traces de cette situation médiévale : les Liégeois, par exemple, sont encore très fiers de leur ancienne principauté.
- Vers 1450, **les principautés de nos régions sont regroupées en un seul ensemble** appelé « Pays-Bas bourguignons ». Ce vaste territoire couvre le nord de la France, le Luxembourg, la Belgique et les Pays-Bas actuels. À la suite de mariages, d'héritages, d'achats, etc. les ducs de Bourgogne se retrouvent à la tête de la plupart des principautés – Flandre, Namur, Brabant, Hainaut, Luxembourg, etc. – qui sont devenues nos provinces. Seule la principauté de Liège fait exception. Elle restera indépendante jusqu'en 1795.
- **Les ducs de Bourgogne imposent à toutes les principautés de fonctionner de la même façon.** Chaque principauté a désormais à sa tête un seul et même prince, le duc de Bourgogne lui-même. Dans chacune d'elles, le prince s'entoure d'un conseil dont il choisit les membres. Chaque principauté possède une assemblée réunissant les représentants de la noblesse*, du haut clergé* et des grands bourgeois*. Sa fonction principale est de voter l'impôt*, ce qui lui permet de donner un avis sur la politique menée par le prince. Cette assemblée est la forme ancienne de notre Parlement*.

- ▶ Un roi d'Aragon (Espagne) rend un jugement ; en face de lui, des plaideurs s'adressent à un juge. Lettrine* sur parchemin* extraite de Vidal de Canellas, *Vidal major*. Barcelone. Vers 1260. J.P. Getty Museum, Malibu (Californie), manuscrit 83 MQ 165, folio 72 verso. D'après F. Avril, *L'enluminure à l'époque gothique. 1200-1420*, Paris, Bibliothèque de l'Image, 1995, p. 46.

L'une des missions essentielles d'un roi est de rendre bonne justice à ses sujets.

Jusqu'en 1250 environ, les juges royaux rendent la justice en même temps qu'ils représentent le roi. Il y a confusion entre les deux missions. Celles-ci sont alors séparées. Le roi est représenté au tribunal par un « procureur », aidé dans sa tâche par des « substituts ». Lors des audiences, les représentants du roi s'installent au pied de la chaire du juge. Ils occupent, dit-on, le « parquet ». Ces termes sont toujours en usage.

Lorsqu'un jugement est rendu, le dossier est enfermé dans un sac et déposé au greffe du tribunal. De là vient notre expression « l'affaire est dans le sac » : elle est terminée !*





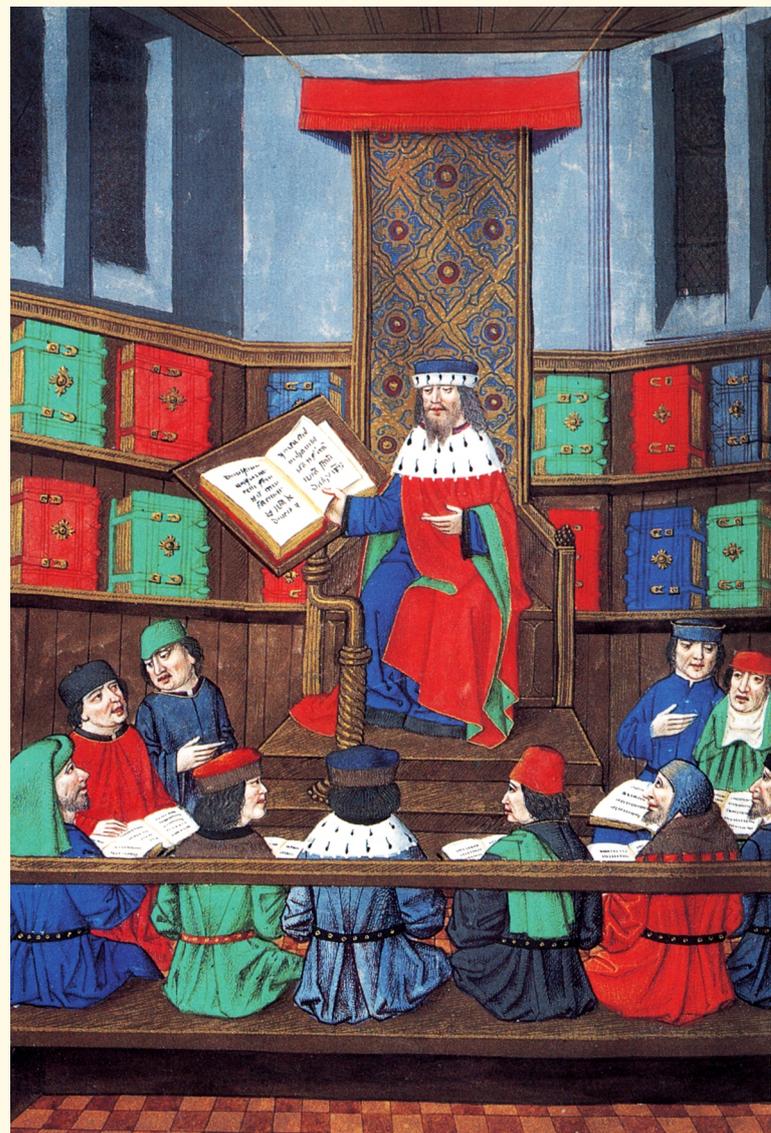
Le 9 décembre 1425, le pape Martin V (1417/1431) accorde au duc Jean IV de Brabant (1415/1427) l'autorisation d'ouvrir une université dans la ville de Louvain.

«... Malgré l'importance de la population qui habite le duché de Brabant et les régions voisines, il n'y a aucune université dans ces lieux. C'est pourquoi il nous a été demandé humblement d'y fonder une université. Après avoir enquêté, nous avons appris que la ville de Louvain est d'une ambiance calme et qu'elle dispose en abondance des biens nécessaires à la vie. Nous avons donc décidé que dorénavant il y ait dans cette ville une université avec toutes les facultés*. Nous avons décidé également que tous les docteurs, maîtres et étudiants y jouissent des mêmes libertés que celles accordées par le Saint-Siège aux professeurs et étudiants des autres universités ...»

D'après Bulle d'érection de l'université de Louvain.

La fondation de l'université de Louvain

Au XVe siècle, nos régions ne possèdent pas d'enseignement supérieur pour instruire les étudiants. Ceux-ci sont obligés de se rendre à l'étranger. En 1425, la décision est prise de créer une université à Louvain (Leuven), dans le duché de Brabant.



- Un cours d'université au moyen âge. Miniature* sur parchemin* extraite de Cicéron, *De inventione rhetoricae*. Vers 1490. Universiteitsbibliotheek, Gand, manuscrit 10, folio 37 verso. D'après M. Smeyers, *L'art de la miniature flamande du VIIIe au XVIe siècle*, Tournai, La Renaissance du Livre, 1998, p. 12.

LES UNIVERSITÉS

Les plus anciennes universités d'Europe datent du Moyen Âge. Les méthodes d'enseignement mises au point dans ces universités sont la base de celles que nous utilisons encore dans nos écoles.

■ Jusqu'au XIIe siècle, l'enseignement supérieur est donné dans les écoles des monastères* et dans celles des cathédrales*. Les étudiants qui fréquentent ces écoles sont des religieux. Les gens instruits de cette époque appartiennent presque tous à l'Église. Celle-ci s'occupe seule de l'enseignement. Les études ont pour but de mieux comprendre la Bible et les textes des auteurs chrétiens.

À partir du XIIIe siècle, dans plusieurs grandes villes d'Europe, **des maîtres et des étudiants s'associent pour fonder une « université »**, c'est-à-dire une communauté scolaire qui ne dépend plus directement de l'Église. Ces universités accueillent les religieux, mais aussi les laïcs désireux de faire des études supérieures.

■ **Les universités sont organisées en plusieurs facultés***. Les étudiants commencent leurs études par la faculté des arts*. Celle-ci assure les connaissances de base. Les étudiants ont ensuite le choix entre la théologie*, le droit canon*, le droit civil* ou la médecine. Comme aujourd'hui, pour obtenir un diplôme, il faut réussir des examens d'année en année. Il faut aussi rédiger un travail de fin d'études et le défendre en public.

■ Dans les universités du Moyen Âge, **les professeurs mettent au point une méthode d'enseignement nouvelle et originale**. Cette méthode est toujours utilisée dans nos écoles. Au point de départ d'une leçon, il y a une question. Pour y répondre, il faut consulter les ouvrages écrits par les spécialistes du sujet. Cette lecture entraîne une discussion. À la fin de celle-ci, le professeur établit une conclusion. L'étudiant doit apprendre cette conclusion et être capable d'appliquer la méthode qui a permis de répondre à la question de départ.

▼ Un maître d'école punit un élève devant ses camarades. Aquarelle sur papier extraite du *Der Künige Buch. Schwabenspiegel*. Vers 1430. Bibliothèque royale, Bruxelles, manuscrit 14689-14691, folio 173 verso. D'après *L'école primaire en Belgique depuis le Moyen Âge*, Bruxelles, Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, 1986, p. 238.

Nos ancêtres du Moyen Âge ne sont pas tous analphabètes. Une instruction élémentaire est dispensée à une bonne partie de la population. Ces jeunes gens – fils de gros laboureurs, de marchands, d'artisans enrichis, etc. – savent à peu près lire et calculer. Quelques-uns sont aussi capables d'écrire.





Un moine* de l'abbaye de Clairvaux décrit les usages de l'eau dans son monastère* situé non loin de Fontenay.

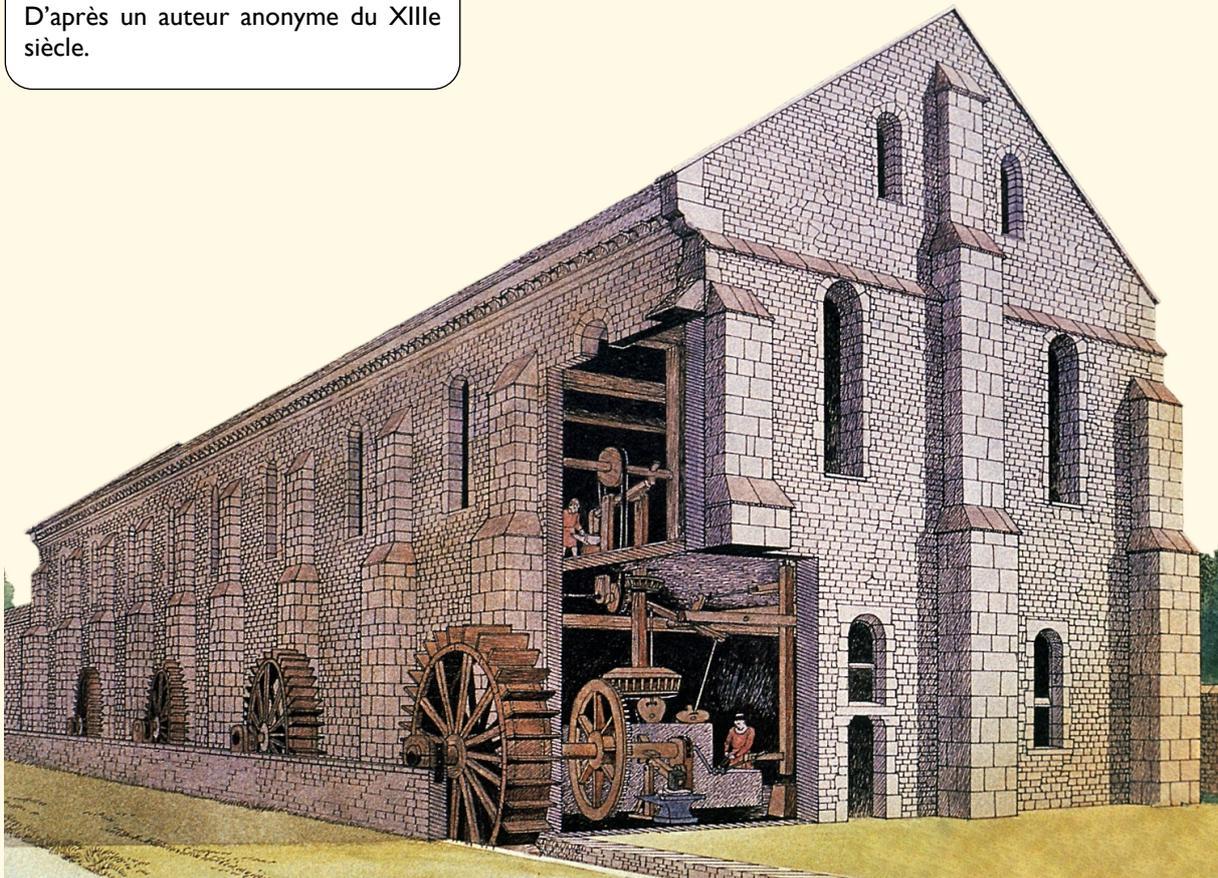
«... L'eau donne tout d'abord son mouvement au moulin, brisant les grains de froment sous le poids des meules, séparant la farine du son dans de fins tamis. Elle traverse ensuite le fouloir*. Levant et abaissant alternativement les lourds marteaux, elle épargne aux foulons* un pénible labeur. Car combien de chevaux se briseraient le dos et combien d'hommes s'épuiseraient à ce travail dont la rivière les dispense, gratuitement et sans peine pour elle. Le cours d'eau s'en va dans la tannerie où il accomplit les travaux nécessaires pour fabriquer les chaussures des frères. Puis, se divisant en plusieurs bras, il traverse chaque atelier et prête ses services pour la cuisson, le tamisage, le brassage, le broyage, l'arrosage, le lavage, le concassage ou le pétrissage. Enfin, emportant les immondices, il laisse tout propre derrière lui ...»

D'après un auteur anonyme du XIIIe siècle.

Le moulin à eau de l'abbaye de Fontenay

Les moines cisterciens* sont habiles pour utiliser la force de l'eau. Chacune de leurs abbayes est équipée d'un ou de plusieurs moulins qui actionnent des machines. C'est le cas de l'abbaye de Fontenay en Bourgogne, fondée en 1118. Elle possède un moulin qui, au Moyen Âge, faisait fonctionner une forge. Ce moulin existe toujours. Il est en bon état de conservation et ouvert aux visites.

- ▼ Le moulin de l'abbaye de Fontenay. Dessin de G. CASELLI, *La vie au Moyen Âge*, Paris, Larousse, 1989, p. 17.



LE MACHINISME

Au Moyen Âge, nos ancêtres commencent à faire usage de machines. Ils perfectionnent des inventions anciennes et découvrent des techniques nouvelles dont certaines sont toujours utilisées.

- Pendant longtemps, les hommes utilisent uniquement la force des animaux pour porter et déplacer des objets lourds. À partir de l'an 1000 environ, **ils apprennent à mieux se servir de cette force animale**. Par exemple, le collier fixé sous la gorge du cheval est remplacé par un collier qui s'appuie sur ses épaules. L'animal peut ainsi tracter des charges plus pesantes sans s'étrangler. Des fers protègent ses sabots et l'aident à se tenir debout plus fermement. Les attelages sont tirés par des chevaux placés en file et non plus en ligne, ce qui augmente leur efficacité.
- **Nos ancêtres utilisent davantage la force des cours d'eau**. Nos régions possèdent des rivières aux eaux abondantes. Elles s'équipent un peu partout de moulins à eau. Déjà connus au temps des Gallo-Romains, ces moulins sont actionnés par des roues à aubes*. Le mouvement de la roue fait tourner des engrenages qui entraînent les meules servant à moudre le grain. Il peut aussi faire tourner des courroies qui actionnent des machines : scie, soufflets de forge, marteaux pour battre le fer ou fouler* les draps, etc.
- **Une invention remarquable du Moyen Âge est l'horloge mécanique**. Jusqu'au XIVe siècle, nos ancêtres utilisent des cadrans solaires pour connaître l'heure, des sabliers, des chandelles graduées, des horloges à écoulement d'eau pour calculer le temps qui passe. Grâce à l'invention de l'horloge mécanique, la mesure des heures devient plus précise et permanente, jour et nuit. Les gens sont amenés à vivre et à travailler autrement, selon des horaires plus contraignants, qui annoncent ceux que nous connaissons aujourd'hui.

- ▶ Horloge mécanique. Miniature* sur parchemin* (détail) extraite de Henri Suso, *Horologium Sapientiae (L'Horloge de Sagesse)*. Vers 1450. Bibliothèque royale, Bruxelles, manuscrit IV 111, folio 13 verso. D'après *La librairie de Bourgogne*, Bruxelles, Cultura, 1970, planche 12.

Jusqu'au XIIIe siècle, la manière de calculer les heures est encore celle de l'Antiquité. Les heures sont plus longues l'été et plus courtes l'hiver. À partir du XIVe siècle, grâce à l'invention de l'horloge mécanique, le jour est découpé en heures d'égale durée. Ces heures de 60 minutes, qui sont toujours les nôtres, sont communiquées aux citoyens* à l'aide de cadrans fixés sur les façades des hôtels de ville et des beffrois. Les aiguilles de ces cadrans, visibles à la ronde, sont actionnées par une série de poids et de roues dentées qui mettent également en mouvement les cloches qui sonnent les heures.





Le Roman de Renart

Le *Roman de Renart* est une des grandes œuvres de la littérature populaire du Moyen Âge. Les héros du récit sont des animaux qui se comportent comme des humains. À leur tête se trouve Noble, le lion. Noble a les charges d'un roi. Il rend donc la justice. Voici un extrait de l'œuvre qui raconte le *Jugement de Renart*. Renart est le personnage central du roman. Son comportement trouble la paix du royaume.

«... Sire Noble, le lion, convoque toutes les bêtes dans son palais pour tenir son tribunal. Isengrin, le loup, se plaint le premier. Il dit au roi : « Cher et noble roi, rendez-moi donc justice du mal que Renart a fait à ma femme, dame Hersent. »

Grimbert, le blaireau, cousin germain de Renart, apporte à celui-ci sa convocation devant le tribunal du roi.

« Grimbert dit : Seigneur Renart, savez-vous ce que le roi vous ordonne ? Vous devez aller dans son palais. Prenez connaissance du message qu'il vous envoie. « À ces mots, Renart tremble comme une feuille. Mort de peur, il brise le cachet de cire et découvre le contenu de la lettre. Il soupire car, dès le premier mot, il a compris : « Messire Noble le lion, roi des bêtes du monde entier, voue Renart à la honte, à la torture et aux pires ennuis, s'il ne vient pas demain rendre des comptes devant son tribunal. Inutile d'apporter de l'or ou de l'argent, inutile de se faire accompagner d'un défenseur. Qu'il prenne seulement la corde pour le pendre. »

Le roi fait connaître sa décision après avoir pris l'avis de ses conseillers. Renart est condamné à la pendaison.

« Le roi parle haut et fort afin que tout le monde l'entende : « Seigneurs, écoutez-moi bien ! Dites-moi comment je dois punir ce coquin. » « Sire, répondent les barons, Renart est coupable. Personne ne vous reprochera de le faire pendre. » Le roi répond : « C'est bien parlé. Qu'on se dépêche et sans discussion ! » Au sommet d'une haute montagne, sur un rocher, le roi fait dresser la potence pour pendre Renart. »

Renart essaie d'échapper à sa punition. Il exprime ses regrets. À sa demande, le roi accepte de transformer sa peine de mort en pèlerinage.

« Renart se jette aux pieds du roi qui est très ému. Le roi dit : « Qu'il prenne la croix. » À ces mots, Renart est fou de joie. Il ne sait pas s'il accomplira le pèlerinage mais, en attendant, la croix est sur son épaule droite. On lui apporte la besace et le bâton. Le roi lui demande de renoncer à la ruse et au mal. Ainsi, s'il meurt, il n'ira pas en enfer ...»

D'après Pierre de Saint-Cloud, *Le jugement de Renart*. Vers 1180.

LA LITTÉRATURE EN LANGUE POPULAIRE

Au Moyen Âge, la littérature savante est écrite en latin, langue des personnes instruites. La plupart des gens ne comprennent pas le latin. Pour eux est rédigée une littérature en langue populaire.

- Dès le début du XIIe siècle, **une littérature s'adresse à la noblesse**. Les chansons de geste* et les romans de chevalerie* sont des récits pleins de merveilleux* et de fantastique* qui racontent les exploits de guerriers exceptionnels. Au XIIIe siècle, les troubadours* et les trouvères* vont de cours princières en châteaux pour y déclamer des poèmes d'amour. Au XIVe siècle, des écrivains racontent les événements de leurs temps, en veillant à mettre en valeur les grands personnages afin de leur plaire.
- Vers la fin du XIIe siècle, **les bourgeois disposent d'une littérature conçue pour eux**. Les fabliaux*, par exemple, se moquent des religieux, des seigneurs et des paysans. Les premières pièces de théâtre se jouent au pied des cathédrales. Les thèmes sont d'abord la vie de Jésus, de Marie, des apôtres et des saints. Un théâtre non religieux se développe ensuite. Il fait une grande place aux farces.
- À partir du XIVe siècle, **il existe également une littérature pieuse en langue populaire**. Des chrétiens instruits mettent par écrit leurs réflexions religieuses. Ces textes inquiètent l'Église, qui les interdit, car elle pense que les fidèles ne sont pas capables de comprendre seuls le message de Jésus-Christ et qu'ils ont besoin pour cela de l'aide des prêtres.

▼ Le roi Noble, le lion, réunit sa cour. Miniature* sur parchemin* extraite du *Roman de Renart*. Vers 1325-1350. Dimensions : 6,8 x 7,2 cm. Bibliothèque nationale, Paris, manuscrit français 1580, folio 114 verso. D'après D. Quéruel, *Le Roman de Renart, dans Textes et documents pour la classe*, 234, Paris, Centre national de documentation pédagogique, 1979, p. 5.



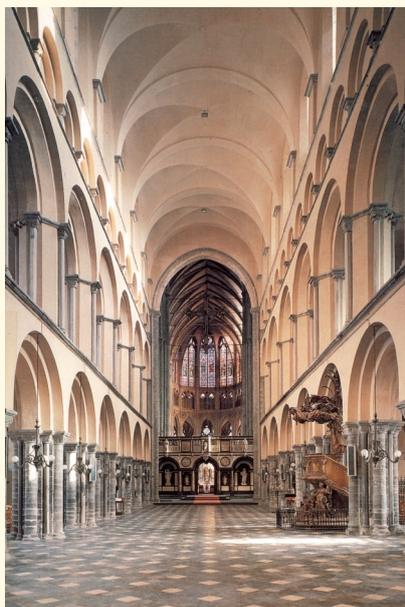


La cathédrale de Tournai

La cathédrale* de Tournai est une œuvre importante de l'architecture médiévale de nos régions. Elle offre l'avantage d'être à la fois romane et gothique. On peut y voir en même temps les caractéristiques des deux grands styles architecturaux du Moyen Âge. Les principales étapes de la construction sont les suivantes : mise en chantier de la nef* romane vers 1120-1140, construction du chœur* gothique à partir de 1243.



- ◀ Cathédrale de Tournai. Vue générale. Situation actuelle. D'après *Le patrimoine majeur de Wallonie*, Namur, Ministère de la Région wallonne, 1993, p. 171. Photographie P.A.C. Photorob, Tournai.



- ◀ Nef* romane. D'après J. Dumoulin et J. Pycke, *Tournai. La cathédrale Notre-Dame et son trésor*, Tournai, 1990. Photographie J. Piron.

Chœur* gothique. D'après *Un passé pour 10 millions de Belges*, Bruxelles, Artis-Historia, 1983, fiche 198. Photographie J.-J. Rousseau.

L'ART ROMAN ET L'ART GOTHIQUE

De nombreux bâtiments construits au Moyen Âge embellissent toujours nos villages et nos villes. Ils se répartissent en deux grands styles artistiques : le roman et le gothique.

■ **Pendant l'âge roman, aux XIe et XIIe siècles, les grandes œuvres d'art se trouvent surtout dans les campagnes.** Les belles églises sont celles des abbayes. Elles renferment souvent les restes d'un saint dont on dit qu'il fait des miracles. Leur architecture est pensée pour faciliter la circulation des pèlerins qui viennent prier près du tombeau. Les maçonneries sont robustes, car elles portent des voûtes pesantes, en forme de demi-cylindre ou en arête*. Les murs sont épais. Les fenêtres sont petites. Pour faire connaître aux fidèles les événements importants de l'histoire sainte, des fresques* sont peintes sur les murs et les plafonds, des sculptures sont taillées dans les chapiteaux* des colonnes et des piliers, ainsi qu'aux tympans* des portes.

■ **Pendant l'âge gothique, aux XIIIe et XIVe siècles, les grandes œuvres d'art se trouvent surtout dans les villes.** À cette époque, une idée religieuse nouvelle s'impose : Dieu est lumière. L'architecture des églises essaie de capturer cette lumière. Les architectes ouvrent de grandes fenêtres dans les murs. Pour cela, ils doivent rendre les maçonneries plus légères et inventent les voûtes d'ogive*. Grâce à celles-ci, ils peuvent élever les murs plus hauts et y percer des verrières. Ces verrières sont fermées par des vitraux. L'histoire sainte, qui se lisait auparavant sur les murs, se raconte maintenant sur les fenêtres. À la fin du Moyen Âge, les monuments civils se multiplient : hôtels de ville, beffrois, halles, demeures seigneuriales, etc. Ces édifices sont, eux aussi, construits en style gothique.

▼ Construction d'églises en Bourgogne. Miniature* sur parchemin* (détail) extraite de la *Chronique de Girart de Roussillon*. . Vers 1450. Österreichische Nationalbibliothek, Vienne, manuscrit 2549, folio 164. D'après N. Goldstream, *Les artisans du Moyen Âge. Les maçons et sculpteurs*, Brepols, 1992, p 48.

Les différentes étapes de la construction d'une église sont visibles sur cette miniature, ainsi que les corps de métier qui participent au chantier : tailleurs de pierre, maçons, charpentiers, ardoisiers, monteurs d'échafaudage, etc.





- ▼ Roger de le Pasture, Les Sept Sacrements. Huile sur bois. Vers 1450. Dimensions : 200 x 97 et 119 x 63 cm. Koninklijk Museum voor Schone Kunsten, Anvers (commons.wikimedia.org).

Les sept sacrements

Pour les catholiques, il existe sept sacrements*. Ils sont mis en ordre au XIIIe siècle. Le peintre tournaisien Roger de le Pasture (1399-1464), connu sous le nom flamand de Rogier van der Weyden, les a illustrés dans un tableau célèbre. Celui-ci, en trois parties, décorait l'autel de la chapelle privée de l'évêque de Tournai.



https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/2/21/Seven_Sacraments_-_Roger.jpg

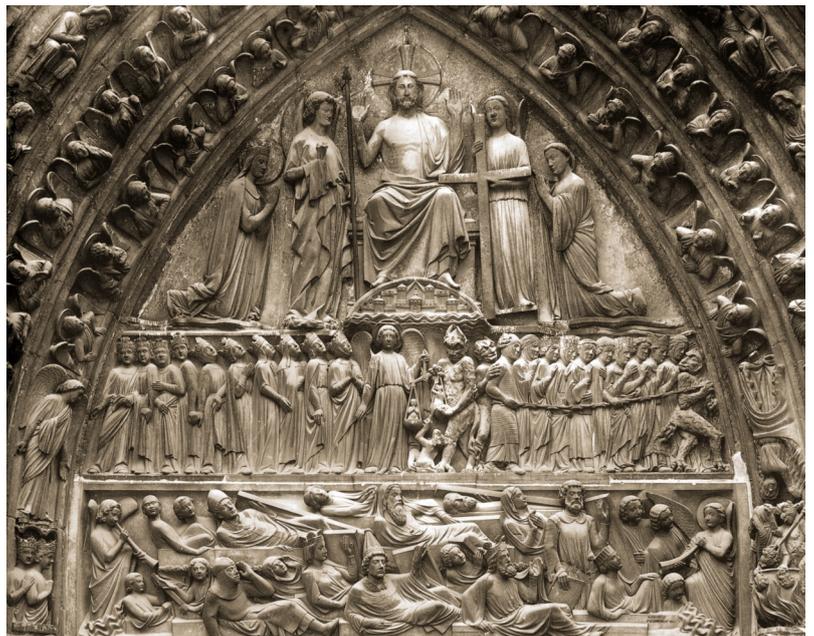
LES MANIÈRES DE CROIRE ET DE PRIER

Les manières actuelles de croire et de prier des chrétiens de chez nous aujourd'hui se sont formées principalement au Moyen Âge.

- **Beaucoup de croyances et de prières chrétiennes actuelles remontent à l'époque médiévale.** Les gestes habituels de piété (signes de croix, mains jointes, genuflexions, etc.) datent de cette époque. Le plan des églises, leur décoration, les premières formes de musique sacrée (chant grégorien*, polyphonie*, etc.) apparaissent aussi en ce temps-là. Il en est de même du culte des saints, des processions, du purgatoire*, des sacrements*, des livres de prières en langue populaire, etc. De nombreux ordres religieux* (bénédictins, cisterciens, dominicains, franciscains, etc.) fondés à cette époque existent toujours. Du Moyen Âge viennent également l'obligation du célibat des prêtres, le rôle du pape comme chef unique de l'Église catholique, etc.
- Pour nos ancêtres du Moyen Âge, **l'existence du bien et du mal a pour origine la lutte qui oppose Dieu et le diable.** Le diable est un ange* qui s'est révolté contre Dieu en emmenant ses compagnons, les démons. On peut le comparer à un noble puissant, entouré de ses vassaux*, qui refuse d'obéir au roi et qui tente de prendre sa place. Cette façon de penser a survécu jusqu'à nos jours dans la foi* des humbles.
- **L'image traditionnelle de Dieu est aussi d'origine médiévale.** La Bible affirme que Dieu a créé l'homme à sa ressemblance. Nos ancêtres imaginent Dieu sous les traits d'un vieillard assis sur un trône, comme un empereur ou un roi, contemplant la terre du haut du ciel. Cette représentation se retrouve encore dans nos illustrations naïves.

▼ Le Jugement dernier. Tympan du portail d'entrée principal de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Bas-relief*. Vers 1200. D'après *L'art gothique. Architecture. Sculpture. Peinture*, sous la dir. de R. Toman, Cologne, Könemann, 1999, p. 311.

Pour inciter les fidèles à avoir une existence vertueuse, beaucoup d'églises médiévales surmontent leur porte d'entrée principale d'une représentation sculptée du « Jugement dernier ». C'est à ce moment que les morts, sortant du tombeau, sont jugés en présence du Christ et répartis entre ceux qui, s'étant bien conduits durant leur vie, vont au paradis, et les autres qui sont emmenés en enfer par les démons.





- ▼ Giotto di Bondone (1266–1337), Le rêve du pape Innocent III. Fresque*. Vers 1300. Basilique d'Assise. D'après Giotto. *Vita di S. Francesco*, Assise, Éditions franciscaines, s.d. [vers 1980], planche 6.

Le pape est étendu sur un lit à l'intérieur de son palais. Il fait un rêve. Il voit François d'Assise soutenir d'une main un bâtiment qui penche dangereusement et menace de s'effondrer. Ce bâtiment symbolise l'Église.*

François d'Assise

François d'Assise est sans doute l'un des plus authentiques saints chrétiens. Il cherche en tout à mener une vie calquée sur celle de Jésus-Christ et conforme à son enseignement, en particulier en pratiquant la pauvreté, l'humilité, la fraternité. Avec François d'Assise, l'Église entre dans une ère nouvelle. Comme l'écrit un historien spécialiste du Moyen Âge : « Cet homme fut bien, avec le Christ, le grand héros de l'histoire chrétienne, et l'on peut dire sans excès que ce qui reste aujourd'hui de christianisme vivant vient directement de lui » (Georges Duby).



LA CRISE DE L'ÉGLISE

La crise de l'Église ne date pas d'aujourd'hui. Déjà au Moyen Âge, l'Église répondait mal aux attentes des fidèles.

- L'Église médiévale est puissante, influente et riche. Elle domine la société, qui est alors entièrement chrétienne. Elle demande aux fidèles de pratiquer au mieux l'enseignement de Jésus-Christ dans leur vie de tous les jours, d'être humbles et pieux, vertueux et charitables, mais beaucoup de ses chefs vivent dans le luxe, se conduisent mal, se comportent de façon autoritaire. Déçus, **certains chrétiens cherchent par eux-mêmes une meilleure façon de vivre leur foi***. Cela déplaît à l'Église, qui considère les personnes insoumises comme des hérétiques*, les poursuit devant ses « tribunaux de l'Inquisition* » et les punit sévèrement.
- Au XIIIe siècle, la situation s'aggrave. **Les mouvements contestataires* se multiplient**. L'un d'entre eux exerce une forte influence : celui des franciscains. Pour leur chef, François d'Assise (1182-1226), la cupidité et l'esprit de domination sont les deux causes principales du malheur des hommes. Lui-même et ses disciples vivent pauvrement et humblement, à la manière de Jésus-Christ, parmi le petit peuple des campagnes et des villes. Ils refusent de s'enfermer dans de riches monastères et suppriment au sein de leur ordre* les différences entre laïcs et religieux, entre riches et pauvres, entre puissants et faibles.
- Le pape de l'époque, Innocent III (1198/1216), prend conscience du risque d'éclatement et d'effondrement qui menace l'Église. Il s'efforce de ramener vers elle les mouvements contestataires, en particulier celui de François d'Assise. **La crise de l'Église connaît alors une accalmie**, mais celle-ci est temporaire. Elle recommencera avec force durant le XVIe siècle...

- ▼ Exécution d'hérétiques* à Paris au Moyen Âge. Miniature* sur parchemin* extraite de J. Fouquet, *Grandes chroniques de France*. Vers 1450. Bibliothèque nationale, Paris, manuscrit français 6465, folio 236 (commons.wikimedia.org).

L'Église médiévale ne tolère pas la contestation et l'insoumission. En 1209, les disciples d'Amaury de Chartres, un religieux considéré comme hérétique, sont brûlés sur un bûcher dressé à l'extérieur de l'enceinte de Paris (visible à l'arrière-plan), non loin du gibet où sont pendus les criminels. L'exécution a lieu en présence du roi de France Philippe Auguste (1180/1223) et de responsables religieux et civils.



https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Supplice_des_Amauriciens.jpg

GLOSSAIRE

A

- **Administration** : ensemble des services chargés de gérer un pays, une région, une localité.
- **Ange** : être qui vit au ciel et qui sert d'intermédiaire entre Dieu et les hommes (on le représente habituellement sous l'aspect d'un être humain portant des ailes).
- **Aristocratie** : ensemble des personnes qui forment la noblesse.
- **Aristocratique** : qui appartient à la noblesse, qui concerne la noblesse.
- **Artisan** : travailleur qui fabrique des objets manuellement et à la pièce.
- **Assolement triennal** : répartition des champs en trois soles avec mise au repos chaque année de l'une de ces soles pour lui permettre de retrouver sa fertilité.
- **Âtre** : partie de la cheminée où l'on fait le feu.

B

- **Bête de trait** : animal qui tire une charge.
- **Blason** : dessin qui identifie une personne, une famille, une ville, un métier.
- **Bourgeois** : au Moyen Âge, habitant d'une ville.
- **Bourgmestre** : personne qui dirige une ville.

C

- **Cathédrale** : église d'un évêque, église principale d'un diocèse.
- **Cellier** : lieu où sont conservées les provisions.
- **Chanson de geste** : long poème racontant des exploits guerriers.
- **Chant grégorien** : chant religieux à une seule voix, sans accompagnement musical.
- **Chapiteau** : sommet d'une colonne ou d'un pilier.

- **Chapitre** : religieux réunis en assemblée pour discuter des affaires de leur communauté.
- **Charrue** : instrument de labour équipé de trois lames, l'une (coudre) pour ouvrir le sol, l'autre (soc) pour le creuser profondément et la troisième (versoir) pour rejeter les mottes de terre sur le côté.
- **Charte** : document écrit dressant la liste des droits et des devoirs des habitants d'un village, d'une ville, d'une association, etc. ; contrat ; acte de propriété ; etc.
- **Chaume** : paille avec laquelle on recouvre le toit des maisons.
- **Chaumière** : petite maison de paysan à toit de paille.
- **Chausse** : vêtement qui couvre le corps depuis la ceinture jusqu'aux genoux ou jusqu'aux pieds.
- **Chœur** : partie de l'église où se trouve l'autel et où le prêtre célèbre les offices.
- **Chronique** : suite de faits historiques racontés dans l'ordre où ils se sont produits.
- **Citadin** : qui habite la ville, qui concerne la ville.
- **Classer** (un site ou un monument) : reconnaître officiellement l'intérêt culturel d'un site ou d'un monument pour en assurer la protection.
- **Clergé** : ensemble des prêtres et des religieux.
- **Colombage** : charpente visible d'une maison en bois.
- **Communión** : distribution aux fidèles des hosties consacrées durant la messe.
- **Comté** : principauté dirigée par un comte.
- **Concentrique** : qui est disposé en cercle autour d'un point central.
- **Concurrence** : rivalité entre plusieurs fabricants ou commerçants pour attirer les clients et vendre leurs produits.
- **Consommation** : achat de biens et de services.
- **Constitution** : loi fondamentale d'un État, dont dépendent toutes les autres lois.
- **Copiste** : personne qui travaille à recopier des manuscrits.

- **Corvée** : travail gratuit qu'un serf doit accomplir pour son seigneur.
- **Courtiser** : faire la cour à quelqu'un pour obtenir ses faveurs, fréquenter une femme en vue de l'épouser.
- **Couvent** : établissement dans lequel des religieux vivent en communauté.

D

- **Défrichement** : action d'arracher les arbres et les plantes sauvages pour cultiver le sol.
- **Défricher** : arracher les arbres et les plantes sauvages pour cultiver le sol.
- **Démocratique** : qui tient compte de l'avis de chacun.
- **Démographique** : qui concerne les chiffres de la population.
- **Donjon** : tour qui domine un château fort et sert de dernier retranchement à ses défenseurs.
- **Droit canon** : science des règles imposées par l'Église à ses fidèles.
- **Droit civil** : science des règles imposées par l'État à ses citoyens.

E

- **Échevin** : personne qui aide le bourgmestre à diriger une ville.
- **Écu** : bouclier des hommes d'armes du Moyen Âge.
- **Église** : institution qui regroupe et encadre les personnes de religion chrétienne.
- **Élite** : ensemble des personnes qui occupent le premier rang dans une société en raison de leur pouvoir, de leur richesse, de leur culture.
- **Endroit stratégique** : endroit qui nécessite une surveillance et une protection par des militaires.
- **Enluminé** : orné d'enluminures.
- **Enluminure** : décor peint ornant les manuscrits anciens.
- **Épreuve judiciaire** : souffrance physique imposée à un accusé pour savoir s'il est coupable ou non.

- **État** : ensemble des personnes vivant sous une même autorité politique et dépendant des mêmes services administratifs.
- **Équinoxe** : moment de l'année où le jour et la nuit ont la même durée.
- **Exporter** : vendre des marchandises à l'étranger.
- **Extrême-onction** : sacrement destiné à attirer la protection de Dieu sur une personne mourante.

F

- **Fabliau** : conte populaire en vers.
- **Faculté** : section de l'université.
- **Faculté des arts** : section de l'université où l'on apprend les bases du savoir.
- **Faire la cour** : chercher à plaire à une femme.
- **Fantastique** : qui vient de l'imagination, qui n'existe pas dans la réalité.
- **Foi** : le fait de croire en Dieu.
- **Fouler** : presser quelque chose en appuyant dessus avec les mains, les pieds ou un outil.
- **Fouloir** : endroit où l'on foule.
- **Foulon** : ouvrier qui foule le drap.
- **Franciscain** : religieux appartenant à l'ordre fondé par François d'Assise au début du XIIIe siècle.
- **Fresque** : peinture appliquée directement sur le plafonnage d'un mur ou d'un plafond.
- **Fripiier** : commerçant qui vend des vêtements déjà portés.

G

- **Garnison** : ensemble des soldats qui défendent un château, une forteresse.
- **Greffe** : dans un tribunal, bureau où sont préparés et conservés les écrits.
- **Gué** : endroit où un cours d'eau est peu profond et où il est possible de le traverser à pied.
- **Guenille** : vêtement usé et en mauvais état.

I

- **Importer** : faire venir des marchandises de l'étranger.
- **Impôt** : argent que l'on verse à l'État pour permettre son fonctionnement.
- **Institution** : action d'instituer, de mettre en place une chose pour qu'elle devienne permanente.
- **Institution** : organisme chargé de gérer la vie des gens dans un pays, une région, une localité.

J

- **Jachère** : état d'une terre labourable qu'on laisse temporairement au repos.
- **Jour férié** : jour de fête durant lequel on ne travaille pas.

L

- **Légendaire** : qui contient des éléments inventés.
- **Lettrine** : lettre ornée commençant le texte d'un chapitre ou d'un paragraphe.
- **Libertés civiles** : ensemble des droits accordés aux citoyens.
- **Logis** : partie de la maison où l'on habite.

M

- **Machinisme** : emploi de machines pour remplacer le travail des hommes ou des animaux.
- **Manoir** : petit château.
- **Manuscrit** : livre écrit à la main, avant l'invention de l'imprimerie.
- **Marchand** : personne qui achète des produits pour les revendre, qui fait du commerce.
- **Matières premières** : produits que l'on trouve dans la nature et qui

servent de base à la fabrication des objets.

- **Merveilleux** : qui fait une grande place à l'imagination, au rêve, à la magie.
- **Milice urbaine** : troupe armée chargée de la défense d'une ville.
- **Miniature** : peinture de petite dimension illustrant un manuscrit.
- **Miniaturiste** : artiste qui réalise de petites peintures pour illustrer les manuscrits.
- **Mitoyen** : qui est commun à deux ou plusieurs propriétés voisines.
- **Moine** : religieux qui vit en communauté en respectant une règle.
- **Moine cistercien** : moine appartenant à la communauté des religieux dépendant de l'abbaye de Cîteaux, près de Dijon en Bourgogne.
- **Monastère** : établissement où des religieux vivent en communauté.
- **Mortaise** : creux fait dans une pièce de bois pour recevoir un tenon.

N

- **Nef** : partie d'une église située entre le chœur et la porte d'entrée principale.
- **Noble** : personne qui fait partie de la noblesse.
- **Noblesse** : classe dominante d'une société humaine.

O

- **Ordre religieux** : communauté de religieux obéissant à une règle de vie.

P

- **Parchemin** : peau de mouton, de chèvre ou de veau préparée pour servir de support d'écriture.
- **Parlement** : ensemble des représentants de la noblesse, du haut clergé et des grands bourgeois chargés d'approuver la politique du roi.

GLOSSAIRE

- **Patrimoine** : ensemble des biens de grande valeur culturelle laissés par les hommes et les femmes du passé.
- **Pèlerinage** : voyage que l'on fait pour aller prier dans un lieu saint.
- **Période de jeûne** : période durant laquelle on se prive de nourriture.
- **Période de pénitence** : période durant laquelle on s'impose des privations pour obtenir de Dieu le pardon de ses fautes.
- **Pignon** : partie supérieure, en triangle, des murs qui forment les pentes du toit d'une maison.
- **Polyphonie** : chant à plusieurs voix.
- **Potence** : poteau servant à pendre un condamné à mort.
- **Pourpoint** : veste courte qui couvre le corps du cou jusqu'en dessous de la ceinture.
- **Prince** : noble de haut rang ayant en charge la direction d'une principauté.
- **Principauté** : territoire dont le chef est un prince ou un noble de haut rang (marquis, duc, comte).
- **Purgatoire** : lieu où les âmes des défunts se purifient de leurs fautes avant d'aller près de Dieu.

R

- **Rayonnant** : qui est disposé en étoile à partir d'un point central.
- **Rendement** (agricole) : augmentation des quantités produites par rapport à la surface des terres cultivées.
- **Roman de chevalerie** : roman qui raconte les exploits des chevaliers.
- **Roue à aubes** : roue garnie de palettes qui captent le mouvement de l'eau courante.
- **Rural** : qui concerne la vie dans les campagnes, la vie des paysans.

S

- **Sacrement** : geste et parole sacrés destinés à attirer les bienfaits de Dieu sur les personnes.
- **Sart** : terrain dont on a abattu et brûlé les arbres pour cultiver le sol.
- **Sédentarisation** : décision de vivre durablement au même endroit, de ne plus se déplacer sans cesse.
- **Seigneur** : celui qui est propriétaire des terres et maître des personnes, celui qui possède l'autorité.
- **Serf** : paysan qui est attaché à son seigneur et à la terre qu'il travaille.
- **Siège** : ensemble des opérations militaires menées pour s'emparer d'une ville, d'un château, d'une forteresse.
- **Sole** : chacune des parties d'une terre soumise à l'assolement.
- **Solstice d'été** : jour le plus long de l'année.
- **Solstice d'hiver** : jour le plus court de l'année.
- **Statut social** : situation d'une personne dans la société.
- **Style architectural** : ensemble des caractéristiques artistiques d'une construction.
- **Symbolique** : qui utilise un signe ou un dessin pour représenter une idée ou une réalité.

T

- **Tannerie** : établissement où l'on prépare les peaux pour en faire du cuir.
- **Tenon** : pointe taillée à l'extrémité d'une pièce de bois pour l'emboîter dans une mortaise.
- **Théologie** : science de la connaissance de Dieu et des Saintes Écritures.

- **Torchis** : mélange de terre et de paille servant à construire les murs des maisons.
- **Touriste** : personne qui voyage pour son plaisir.
- **Tradition** : manière de faire, de vivre ou de penser qui se transmet de génération en génération.
- **Traditionnel** : qui appartient à la tradition.
- **Transept** : partie d'une église qui coupe la nef à angle droit en donnant au bâtiment un plan en forme de croix.
- **Troubadour** : poète qui parle et écrit dans la langue du sud de la France.
- **Trouvère** : poète qui parle et écrit dans la langue du nord de la France.
- **Tympan** : partie de mur situé juste au-dessus d'un portail.

U

- **Urbain** : qui concerne la vie dans les villes, la vie des citadins.

V

- **Vassal** : personne liée à une autre personne plus puissante à qui elle doit rendre divers services en échange de sa protection.
- **Vicinal** : qui met en communication des localités voisines.
- **Voûte d'arête** : voûte en demi-cylindre qui coupe à angle droit une autre voûte du même type.
- **Voûte d'ogive** : voûte en demi-cylindre brisé.